

N° 30
SEPTEMBRE 2009

PASSION ARCHITECTURE



© Philippe Rault

Europe

La profession
d'architecte en Europe

Vie syndicale

Lettre de l'Unsa
à Frédéric Mitterrand

Bon sens

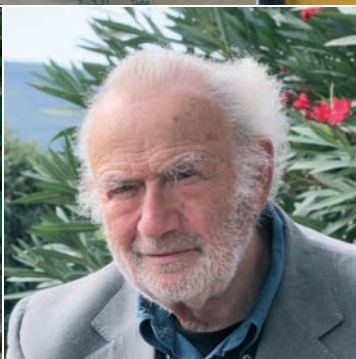
"La concurrence
est-elle loyale ?"
(suite)

L'architecture au quotidien

Entretien
avec Bernard Kohn



© Didier Fleury/ICC



Cahier Spécial

La Rochelle
ET SON AGGLOMÉRATION

LA REVUE SYNDICALE DES ARCHITECTES

Unsa
L'UNION DES ARCHITECTES

Maîtrisez votre consommation d'énergie



Vous souhaitez faire des **économies d'énergie** en modernisant votre logement.

Vous pouvez dès maintenant bénéficier de **l'Eco-prêt à taux zéro*** et de **l'offre complémentaire Crédinergie** du Crédit Mutuel.

Le Crédit Mutuel vous accompagne et vous propose une gamme de solutions adaptées à vos projets.**

*



L'Eco-prêt est un engagement du Grenelle Environnement. Il permet de financer la rénovation énergétique des logements et ainsi de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

** Voir conditions dans les agences Crédit Mutuel.

Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 88/90 rue Cardinet - 75017 Paris - Mai 2009 - Interprété par Zazmut.

Édito

Le 40^e congrès de l'Unsa se tiendra cette année à la Rochelle, les 10, 11 et 12 septembre 2009.

Le 40^e congrès, c'est 40 ans de combats syndicaux menés par l'Unsa au service des architectes et de la profession.

Pour fêter cet anniversaire, nos présidents d'honneur et nos anciens militants seront là pour nous conter l'histoire et les luttes de l'Unsa. Cette année 2009 est la fin de mon second mandat. Mon successeur sera élu lors de l'Assemblée Générale. Quatre ans de mandat, cela a été quatre ans de grand investissement en temps, mais quatre ans de valeurs militantes et de richesses humaines qui m'ont permis de poursuivre le travail de mes prédécesseurs.

Nous avons, au cours de ces quatre ans, engagé toutes les actions qui peuvent positionner les architectes et les mettre en dynamique.

La formation initiale est essentielle et nous demandons au gouvernement de donner aux écoles les moyens financiers qu'ils n'ont pas. Le manque d'investissement de l'État dans la formation des architectes pour l'intérêt de tous nos concitoyens se traduit aussi dans la durée et le contenu affligeant de la séquence professionnalisante dite HMONP.

Nous ne signerons pas le protocole HMONP qui fait référence aux six mois de mise en condition professionnelle et 160 heures théoriques.

Nous ne dérogerons pas aux deux ans et 400 à 600 heures théoriques validées par le CAE et l'UIA, après cinq années de formation initiale.

Au-delà de cette formation, l'Unsa vise plusieurs objectifs :

- le renforcement structurel et financier des cabinets d'architectes et non pas l'aliénation au monde financier tuant l'indépendance de l'architecte et bloquant ainsi sa capacité d'œuvrer pour l'intérêt public ;
- l'actualisation permanente des compétences des cabinets d'architectes face aux nouveaux enjeux du développement durable ;
- la qualité des contrats conclus avec les maîtres d'ouvrage qui sont la clé d'une maîtrise d'œuvre efficace.

Aujourd'hui, la lutte est encore plus dure car depuis quelques années, notre société a basculé dans la politique anglo-saxonne qui ne prend en considération, comme valeur, que le monde de la finance, oubliant et reléguant au bas fond, la culture et la place de l'humain.

Aucune régulation : c'est le royaume du voyou ; l'autorégulation n'a de sens que si elle est accompagnée d'une régulation nationale, internationale voire mondiale.

Face à une situation critique, les architectes ont la volonté d'être dans l'action et de construire de ce fait l'avenir de la profession dans le cadre des enjeux économiques, environnementaux et culturels pour une vie meilleure pour tous nos concitoyens.

Aujourd'hui, je propose au gouvernement, afin de faciliter la trésorerie des architectes, que l'on donne la possibilité d'obtenir des paiements intermédiaires mensuels en phase étude.

Quant au système social, l'Unsa, grâce à nos militants, fait un travail de grande valeur et en particulier sur la complémentaire santé. Même si elle n'est pas parfaite au jour d'aujourd'hui, parce qu'elle se construit, elle sera pour demain, vu l'évolution économique, la véritable solution au service de tous.

Tous ces enjeux sont majeurs et je souhaite à mon successeur toute la force nécessaire pour faire face à l'adversité et continuer le travail de l'Unsa pour l'intérêt de toute la profession et des architectes.

Merci à tous de votre soutien durant mon mandat, continuons à être dynamiques pour que l'architecte soit reconnu comme l'acteur majeur de la réalisation du cadre de vie pour tous.

J'adresse d'ores et déjà toutes mes félicitations à mon futur successeur.

Michel Rouleau,
Président de l'Unsa



Couverture
PHOTOGRAPHIES & RÉALISATIONS
En haut : Logements sociaux,
La Rochelle (architecte :
Christian Menu
© Philippe Ruault)
Au milieu : Exposition
sur le fleuve Sabarmati comme
écosystème, marché
d'Ahmedabad - Inde
En bas de gauche à droite :
Frédéric Mitterrand
© Didier Plow/MCC ;
Dominique Gauzin-Müller ;
Bernard Kohn



À l'honneur	4-5
Actuas	5
Bon sens	7-10
"La concurrence est-elle loyale ? (suite)"	
Europe	12-14
La profession d'architecte en Europe	
Environnement	15-16
"Habiter écologique – Quelles architectures pour une ville durable ?"	
Vie syndicale	17-18
Lettre de l'Unsa à Frédéric Mitterrand	
Club Prescrire	19-24
Formation	25-26
Collectivité locale	28
Maxime Bono, maire de La Rochelle	
Cahier spécial La Rochelle	29-32
L'architecture au quotidien	34-35
Entretien avec Bernard Kohn	
Infos sociales	36-37
Réforme des retraites et emploi des seniors	
Infos juridiques	38-39
"Réforme du permis de construire... Réforme de l'instruction... ?"	
Infos techniques	41
Archi-culture	42

PASSION ARCHITECTURE

29, boulevard Raspail 75007 Paris - Tél. : +33 (1) 45 44 58 45 - Fax : +33 (1) 45 44 93 68 - E-mail : contact@unsa.com - Directeur de publication : Michel Rouleau - Rédactrice en chef : Isabelle Chinardet-Cantineau - Chargés de rubriques :
À l'honneur et actuas : Isabelle Chinardet-Cantineau et Éditions PC - Bon sens : Gilbert Ramus - Europe et International : Didier Prost, Ewa Struzynska - Formation : Patrice Bailly, Laurence Guibert, Michel Rouleau, Didier Prost - Vie syndicale :
Jean-Marie Hennin - Club Prescrire : Michel Hordé - Collectivité locale et cahier spécial "l'architecture nous fait la vie meilleure" : Gilles Garby, Éditions PC, Élodie Vin - Infos juridiques : Antoine Daudré-Vignier, Philippe Klein, Gilbert Ramus
et Patrick Julien - Infos dialogue social : Alain Masson et Patrick Julien - Recherche et développement durable : François Pélegrin (économie globale), Dominique Riquier-Sauvage (urbanisme durable), Gérard Sénior (infos techniques) - Centre
de ressources et pôle de compétitivité : Isabelle Dumas-Barnoud, Michel Jarleton - Expression libre : Isabelle Chinardet-Cantineau - Communication : Isabelle Chinardet-Cantineau, Emmanuel Petit, Ewa Struzynska - Archi-culture :
Isabelle Chinardet-Cantineau, Didier Prost, Ewa Struzynska et Éditions PC - Illustrateur : Nicolas Depoutot

Abonnement (4 numéros par an) - tél. / fax Unsa (contact : Eugénie Veille 01 45 44 82 45)

Conception et réalisation : ÉDITIONS PC - Philippe Chauveau, Sophie Chauvin - Tél. : +33 (1) 42 73 60 60 - "Passion Architecture" est une publication de l'organisation 

Régie commerciale : Éditions PC (coordination Sophie Chauvin) - La direction se réserve le droit de refuser toute publicité - ISSN : 1637-2735 / Imprimerie IME

FRÉDÉRIC MITTERRAND, NOUVEAU MINISTRE DE TUTELLE POUR LES ARCHITECTES



© Didier Flouy/MCC

Le 23 juin 2009, Frédéric Mitterrand a été nommé ministre de la culture sous le gouvernement Fillon. Après dix mois à la tête de la Villa Médicis à Rome, le neveu de l'ancien président de la République succède rue Valois à Christine Albanel mise à mal par la loi sur le téléchargement illégal. À 61 ans, cet enfant de la télévision, auteur et directeur de chaînes dit "inclassable" en politique rentre ainsi dans le gouvernement.

BENOIST APPARU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME



Benoist Apparu, député UMP de la Marne a été nommé secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme. Il travaille aux côtés de Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie et du Développement durable. À 39 ans, il remplace Christine Boutin, ancienne ministre du Logement. L'ancien chef de cabinet de Xavier Darcos avait également occupé le poste de Directeur adjoint du Cabinet de la Ministre délégué à la cohésion sociale, Catherine Vautrin.

JACQUES JESSENNE, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'AQC



Jacques Jessenne a été élu Président de l'agence qualité construction (AQC) jeudi 28 mai dernier. Ainsi, à 58 ans, l'actuel directeur général délégué de Socotec SA a été choisi par le Conseil d'Administration de l'AQC pour succéder à Yves le Sellin. Ingénieur de l'école centrale des arts et manufactures de Paris, Jacques Jessenne a débuté sa carrière sur le terrain en tant que conducteur de travaux à la Screg pour ensuite la poursuivre dans le domaine de la qualité de la construction.

PASCALE POIROT, NOUVELLE PRÉSIDENTE DU SNAL



Pascale Poirot, 50 ans, a été élue pour trois ans à la présidence du Syndicat national des professionnels de l'aménagement et du lotissement (SNAL). Elle succède à Dominique de Lavenère, président depuis 2000.

MICHEL MERCIER, MINISTRE DE L'ESPACE RURAL ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



© Roland Quadini / KR Images Presse

Le sénateur centriste (MoDem) Michel Mercier a été nommé ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire. Président du groupe centriste au Sénat depuis 2002 et trésorier du MoDem, il était resté aux côtés de François Bayrou à l'UDF alors que beaucoup se ralliaient à l'UMP, et il avait suivi le même chemin après la défaite de François Bayrou aux dernières élections présidentielles.

ALAIN VIVIER, NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA MAF



À l'issue de son assemblée générale, le conseil d'administration de la Mutuelle des architectes français assurances (Maf) a porté Alain Vivier à sa présidence. Cet architecte diplômé en 1974 de l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris succède à Michel Grange. Alain Vivier est administrateur de la MAF depuis 1999, il est aussi membre correspondant national de l'Académie d'Architecture ainsi que membre du conseil d'administration de la Société Française des Architectes (SFA).

MARC PIGEON À LA TÊTE DE LA FPC



Marc Pigeon, 57 ans, est le nouveau président de la Fédération des promoteurs-construiteurs (FPC) pour trois ans. Il succède à Jean-François Gabilla. PDG du groupe Roxim, Marc Pigeon a déjà été président de la FPC entre 2003 et 2006. *"J'ai de nombreux projets dont ceux de favoriser l'émergence de jeunes promoteurs et de créer une fondation pour le logement très social ou temporaire. Mais ma principale mission me paraît de bâtir une fédération en adéquation avec les compétences des promoteurs actuels"*, a-t-il déclaré.

PRIX ART URBAIN 2009



Le premier prix Art Urbain 2009 a été décerné à une équipe d'architectes colombiens : Mauricio Pinilla avec Juliana Sorzano, Luis Saenz et Martin Ospina de l'Universidad de los Andes, à Bogota. Leur projet s'intitulant "Depuis le marais jusqu'au jardin" respectant le thème "composer avec la nature" l'a donc emporté face aux autres équipes. La remise des prix a eu lieu à la Grande Arche de La Défense dans la soirée du 9 juin, en présence de Jean-Marc Michel, Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature. C'est Robert-Max Antoni, président d' "Art Urbain" qui a remis les 8 prix du concours.

PRIX DE L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE 2009



Le grand prix d'architecture de l'Académie des Beaux-Arts 2009 a été décerné mercredi 6 mai à Aleksandar Jankovic. À 33 ans, cet architecte serbe a été récompensé pour son travail sur la ville provençale d'Arles suivant le thème du concours "le Nouvel Établissement Humain-Application sur la ville d'Arles". Diplômé

de l'université de Belgrade, Aleksandar Jankovic exerce à Paris et est notamment en collaboration avec d'autres architectes tels que Jean Nouvel et Brigitte Metra. Ce concours ouvert à tous les architectes et étudiants en architecture de moins de 35 ans a décerné son deuxième prix à la française Vinciane Albrecht, 29 ans, diplômée de l'école Paris-Malaquais.

FRANÇOISE-HÉLÈNE JOURDA REÇOIT LA LÉGION D'HONNEUR

L'architecte, connue pour son engagement de longue date en faveur de la construction responsable, s'est vue décerner les insignes de chevalier dans l'Ordre de la légion d'Honneur par Benoist Apparu le 9 juillet dernier. Françoise-Hélène Jourda en a profité pour remercier tous ceux qui l'ont soutenue dans son combat depuis 30 ans. *"Et je compte bien poursuivre encore pendant au moins 30 ans"* s'est-elle exclamée, en plaidant pour la "culture du partage" que suppose le développement durable dans la construction et l'urbanisme.

HOMMAGE À ADRIEN ZELLER



Le président UMP de la région Alsace, Adrien Zeller, 69 ans, hospitalisé depuis mi-juillet à Haguenau, dans le Bas-Rhin après un infarctus, est décédé le 22 août dernier à la suite d'un accident cardiaque.

Il nous avait fait le plaisir de nous accorder une interview en octobre 2006 (*Passion Architecture* n°18) en préambule du 37^e congrès de l'Unsfa qui se déroulait à Strasbourg. Nous nous souvenons d'un homme conscient et soucieux de la place occupée par les architectes au sein de la maîtrise d'œuvre. Nous tenions à lui rendre hommage.

JACQUES ROUGERIE INTÈGRE L'ACADÉMIE DES BEAUX ARTS



© DR Laurent Chamussy

L'architecte Jacques Rougerie a intégré le 3 juin 2009 l'Académie des Beaux-Arts. Il devient ainsi le septième membre de la section architecture en prenant le fauteuil d'André Wogenscky, décédé en 2004. Âgé de 63 ans, l'architecte a consacré la majeure partie de sa carrière à l'architecture liée à la mer. Il a entre autres réalisé les maisons sous-marines Galathée (1977) et Océanopolis à Brest (1991).

Jacques Rougerie compte dans ses projets le Musée d'Archéologie sous la mer dans la Baie d'Alexandrie prévu pour 2013.

EKOPOLIS



ekopolis

Le **17 juin 2009** a eu lieu le lancement officiel d'Ekopolis à l'auditorium de la Cité de l'architecture et du patrimoine. Les CAUE d'Île-de-France, l'Ademe, l'ARENE, la DIREN, la DREIF et la Région Île-de-France, se sont associés pour créer Ekopolis et mettre ainsi en valeur une démarche collaborative entre acteurs départementaux, régionaux et services déconcentrés de l'État.

Ekopolis a pour objectif d'être le pôle de ressources pour l'aménagement et la construction durables en Île-de-France.

Il se donne pour mission de rassembler les acteurs de la construction afin de susciter un intérêt pour le "développement durable" et de créer un lieu d'échanges et d'information.

À ne pas manquer : Ekopolis organise les **14 et 21 octobre 2009** des **circuits de visites** en Île-de-France en partenariat avec la Cité de l'architecture et du patrimoine – dans le cadre de l'exposition "Habiter écologique" (voir article p.15) – ; ainsi qu'un cycle de formation "Concevoir et construire durable, du territoire au bâtiment" sur le dernier trimestre 2009.

Pour en savoir plus : www.ekopolis.fr

• **8 et 9 octobre 2009 : Architect@work**, le carré des innovations pour l'architecture – La Grande Halle de La Villette, Paris (www.architectatwork.fr)

• **17-19 novembre 2009 : Salon des maires et des collectivités locales** – Paris Porte de Versailles – Stand Unsfa E37-hall 2.1 (www.salons.groupeunioniteur.fr)



HOMMAGE : FRANÇOIS ASCHER, GRAND PRIX DE L'URBANISME 2009



L'universitaire et urbaniste François Ascher est mort à 62 ans, lundi 8 juin, à Paris, des suites d'un cancer, peu de temps après avoir reçu le Grand Prix de l'urbanisme 2009 (13 mai). Urbaniste diplômé en sciences économiques et docteur en études urbaines et en sciences humaines, il enseignait à l'Institut français d'urbanisme. Il était également l'auteur de nombreux ouvrages et articles.

François Ascher concentrait ses études autour de trois axes de recherche : mode de vie, mobilités et temporalités dans les villes et sociologie des pratiques alimentaires. Le Grand Prix de l'urbanisme venait récompenser sa recherche utile au service de la ville et de l'action urbaine.



NOS CERTIFICATIONS APPORTENT LA PREUVE DE LA QUALITÉ TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES LOGEMENTS

HABITAT NEUF



- | environnement
- | acoustique
- | thermique
- | santé des occupants
- | maîtrise des charges
- | accessibilité...

HABITAT EXISTANT



Faire progresser la qualité de l'habitat par la certification

Les certifications de l'habitat neuf sont délivrées par CERQUAL.

Les certifications de l'habitat existant sont délivrées par CERQUAL PATRIMOINE.



Siège social 136, boulevard Saint-Germain 75006 Paris
Tél. 01 42 34 53 00 Fax 01 40 46 93 76 Web www.cerqual.fr

La concurrence est-elle loyale ? (suite)

Dans *Passion Architecture* n°29, nous avons mis en garde les prestataires intellectuels œuvrant dans le domaine du cadre de vie contre les distorsions de concurrence dont ils risquent d'être les victimes quand ils sont confrontés à la concurrence de certaines entités publiques ou parapubliques.

Le présent article expose :

- la diversité des entités susceptibles d'intervenir et l'étendue des prestations sur lesquelles elles peuvent présenter des offres éventuellement prédatrices,
- les raisons pour lesquelles il n'y a pas égalité de situation juridique, administrative, technique et financière entre nos structures privées et ces entités,
- et comment notre vigilance individuelle et collective peut limiter les conséquences dommageables de cette inégalité.

Préambule : les zones de "non marché"

Avant d'aborder toutes les zones possibles de concurrence déloyale, rappelons qu'il existe diverses situations où **les opérateurs privés n'ont pas accès à la commande, alors que les prestations sont dans leur capacité d'intervention.**

- **Les missions d'Atesat** - il s'agit de l'assistance technique assurée directement par les services déconcentrés de l'État (dans le cadre de conventions conclues par les collectivités intéressées et les DDEAF¹) au bénéfice des petites communes (ou groupement ou syndicat de communes)². Les professionnels privés peuvent seulement regretter que 96 % des communes soient éligibles au bénéfice de l'Atesat !
- **Les CAUE** - Les conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, créés en 1977 par la loi sur l'architecture, mis en place par les départements et financés par une taxe, effectuent gratuitement des études et des missions au bénéfice des collectivités et des

particuliers. L'article 7 de la loi du 3 janvier 1977 interdit la maîtrise d'œuvre aux CAUE, mais il arrive que certaines prestations d'assistance (par exemple dans les domaines de l'aménagement paysager ou urbain ou de la programmation) mordent sur les missions qu'assument habituellement les professionnels privés. Il convient d'éliminer de telles pratiques.

- **Les services intégrés** - Il est normal que les personnes publiques gérant un territoire ou des bâtiments puissent disposer d'un service technique capable d'effectuer des prestations d'ingénierie sur leur propre domaine, notamment pour tout ce qui concerne l'exploitation et l'entretien courants. Habituellement, au-delà d'une certaine importance, les personnes publiques font appel à des opérateurs extérieurs. Les professionnels privés constatent que beaucoup de ces "services intégrés" ont tendance à élargir le champ de leurs interventions.

1 - Entités potentiellement prédatrices au détriment des professionnels privés

Comme nous l'avons expliqué dans *Passion Architecture* n°29 (pages 9 à 11), **les directives européennes autorisent les entités publiques à intervenir sur les mêmes marchés que les professionnels privés, mais l'Europe n'a pris aucune mesure pour que la concurrence entre les acteurs soit loyale.**

Nous verrons au § 3 que tous les risques d'une concurrence déloyale sont ainsi réunis.

Quelles sont les entités potentiellement "prédatrices" ?

1.1 - Les services techniques publics

Les services déconcentrés de l'État, les centres d'études techniques de l'équipement, les services techniques intégrés des collectivités publiques, dont il a été question ci-dessus dans le préambule, ne sont guère empêchés d'aller proposer leurs services à des "clients" extérieurs, publics ou privés, et deviennent ainsi les concurrents directs des professionnels privés pour de multiples marchés.

1.2 - Les organismes publics ou privés sous contrôle de l'État ou des collectivités

Une multitude d'organismes publics ou privés (certains centenaires) ont été créés par l'État pour accomplir des missions "de service public".

On ne tentera pas d'inventorier l'extrême variété de leurs statuts : établissements publics administratifs (comme l'IGN ou Météo-France), établissements publics industriels et commerciaux (comme l'ONF, le BRGM ou le CSTB)), associations sous tutelle de l'État (comme l'AFNOR), etc, etc. Au fil des années, l'État, voulant alléger le poids de leur financement direct ou l'ampleur des subventions, les a incités

[1] Les Directions départementales de l'équipement, de l'agriculture et des forêts (DDEAF) sont nées de la fusion DDE-DDAF.

[2] Les missions d'appui technique de l'État pour des raisons de solidarité et pour l'aménagement du territoire (ATESAT) sont encadrées par le décret 2002-1209 du 27 septembre 2002 et l'arrêté du 27 décembre 2002.

à trouver à l'extérieur la rémunération d'une partie de leurs activités³. Ceci explique que ces organismes soient tentés d'obtenir des marchés, ce qui se fait au détriment des professionnels privés. Mais d'autres organismes ont été directement créés pour accomplir des prestations que les professionnels privés auraient pu exécuter.

Il appartient désormais à chaque professionnel de repérer ces organismes chaque fois qu'ils interviennent comme concurrents dans son secteur.

Citons-en quelques-uns : Office national des forêts, Centres régionaux de la propriété forestière, Chambres d'agriculture, Institut géographique national, Laboratoire central des Ponts-et-Chaussées, Centre scientifique et technique du bâtiment, BET d'Aéroport de Paris ou d'EDF, filiales de SNCF participations (AREP par exemple), Bureau de recherches géologiques et minières, Sociétés d'intérêt collectif agricole d'habitat rural (SICAGR), organismes liés à Habitat & Développement (SICA par exemple), Offices publics de l'habitat (OPH, ex OPHLM et OPAC), SAHLM, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), Sociétés d'aménagement régional, Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA, telle AIRPARIF), Laboratoire d'hygiène de la ville de Paris (LHVP), Laboratoire central de la préfecture de police (LCPP), etc.

Les agences publiques d'urbanisme créées par la loi SRU (voir aussi l'art. L121-3 du CU) développent des activités qui mordent carrément sur celles des professionnels privés.

Notre propos n'est pas de dénigrer ces organismes pour leurs missions de "service public" dont ils s'acquittent généralement bien.

Mais nous devons lutter contre l'extension continue de leurs champs d'intervention (certains finissent par exercer un quasi monopole sur certaines prestations), **et nous devons dénoncer les conditions inégales de concurrence** dès qu'ils entrent dans le domaine d'activité des professionnels privés.

[3] L'AFNOR, créée en 1926, est une association loi de 1901, subventionnée par l'État, mais de moins en moins ! Ne cherchez pas ailleurs la raison pour laquelle les normes françaises, dont le respect est parfois imposé par la législation, ne sont pas mises gratuitement à la disposition de tous les citoyens (nous devons les acheter !).



1.3 - Les sociétés d'économie mixte

Le code général des collectivités territoriales rassemble l'essentiel des dispositions législatives et réglementaires sur les sociétés d'économie mixte locales⁴.

Le champ d'intervention possible des SEM est tellement vaste qu'il recouvre bien évidemment une partie des activités des prestataires privés.

Les SEM jouissent alors d'avantages indiscutables face aux professionnels. D'ailleurs, même si la déconfiture des SEM est envisagée par le législateur, celui-ci a aussi prévu que les collectivités pouvaient leur accorder des subventions, en particulier en vue de leur redressement !

2 - Les prestations en cause

Les prestations susceptibles d'être effectuées par tous ces opérateurs bénéficiant d'atouts "distorsifs de concurrence" (dont ne disposent pas les professionnels privés) **couvrent le spectre complet des activités des professionnels du cadre de vie.**

C'est dire que nous sommes tous menacés : programmistes, urbanistes, géomètres experts, architectes, paysagistes, ingénieurs, économistes, experts forestiers, laboratoires d'analyse, etc.

[4] Principalement le titre II du livre V de la première partie du CGCT.

On citera quelques prestations susceptibles d'être ainsi "captées" par des opérateurs "privilégiés".

- **En urbanisme et aménagement** : élaboration ou révision des POS, PLU, SCOT, cartes communales, études urbaines et urbanisme opérationnel, relevés topographiques, études et expertises foncières, transactions, etc.
- **En assistance à maîtrise d'ouvrage** : études d'opportunité, de faisabilité, d'impact, conduite d'opération, programmation, évaluation, mandat de maîtrise d'ouvrage, diagnostic, et bien d'autres missions d'assistance (y compris pour la mise en service ou la gestion des ouvrages), etc.
- **En maîtrise d'œuvre** : maîtrise d'œuvre totale ou partielle (neuf, réhabilitation ou entretien) d'infrastructures, de réseaux, d'aménagements urbains ou paysagers, de bâtiments, etc.
- **Dans le domaine rural et forestier** : assistance à la gestion forestière, suivi des PSG (plan simple de gestion), expertise forestière, visite diagnostic, élaboration des schémas de desserte, de chartes forestières, de dossiers de boisement ou de plans de développement de massif, aide à la commercialisation, maîtrise d'œuvre ou (et) réalisation de travaux forestiers, etc.

- **Dans le domaine des laboratoires :** état initial de la qualité de l'air, diverses mesures des pollutions atmosphériques, analyse et essais des matériaux et matériels, classement ou certification, etc.

Conclusion : nos confrères (de toutes les professions) **doivent prendre conscience de l'ampleur des missions dont ils risquent d'être spoliés au profit d'entités les concurrençant à armes inégales.**

3 - Les distorsions de concurrence

Observation préliminaire

Comme nous l'avons indiqué au chapitre 1, la diversité des statuts des entités susceptibles de prendre des marchés aux professionnels privés est considérable : en énumérant une grande variété des causes possibles de distorsion de concurrence, nous ne prétendons pas que **toutes** ces entités jouissent de **tous** les avantages cités ci-après. Il arrive que certains organismes (notamment les EPIC) supportent des charges assez proches de celles de nos structures, mais **l'égalité n'est jamais totale**. Cette situation a plusieurs origines.

3.1 - Les privilèges tenant à leurs statuts

- **L'image de service public** dont jouissent certains acteurs, l'ancienneté de leurs relations avec les maîtres d'ouvrage locaux, leur proximité, voire la confusion (dans l'esprit des clients) avec les entités qui fournissent gratuitement aux collectivités ou aux clients privés informations et conseils, ou qui instruisent leurs dossiers ou qui participent à l'octroi d'autorisations ou de crédits, constituent une **force concurrentielle indéniable**. De ce fait, la fourniture de leurs références n'est pas toujours exigée. On peut ajouter la préférence fréquente du client public pour un partenariat "public-public", que certains voient "confortable" (voir le § 3.3 ci-après).
- **L'accès privilégié à la connaissance** de projets ou de données de nature concurrentielle acquises dans l'activité de service public.
- **Les avantages tarifaires des activités réservées** aux seules structures publiques dégagent parfois des excédents leur permettant de faire des offres concurrentielles à prix bradé.

- **La garantie financière** dont, la plupart du temps, les entités publiques n'ont même pas à apporter la preuve, pas plus que de leur situation régulière à l'égard du fisc ou des organismes sociaux (attestations diverses, y compris contre le travail dissimulé). Leurs dossiers de candidature en sont allégés et les motifs de rejet en sont réduits !
- **Leur sécurité de fonctionnement**, qui leur permet de faire face (sans recours à l'endettement) : – à des compétitions onéreuses ou de longue durée, – ou à des périodes de sous-activité (un simple "redéploiement" du personnel résout le problème).
- **Leur protection contre les voies d'exécution forcée** : l'insaisissabilité des biens des entités publiques (voire des EPIC) et l'impossibilité de recourir contre elles aux voies d'exécution forcée leur confère un **réel privilège**. A contrario, le TPG est toujours prêt à bloquer les comptes d'un entrepreneur privé...

3.2 - Les charges directes potentiellement différentes

Rappelons d'abord que les prestataires exerçant une "profession réglementée" doivent supporter le coût des cotisations à leur **"Ordre"** : or, le caractère obligatoire concerne uniquement les professionnels et les structures privés !

Ce qui suit n'est qu'un échantillonnage des distorsions possibles de concurrence, à l'avantage des structures publiques :

- **Économie** de la plupart des frais de prospection, publicité, démarchage, etc, résultant des situations avantageuses évoquées au § 3.1. S'il existe des plaquettes de présentation, c'est aux frais de la collectivité, pour vanter le service public, mais les retombées au bénéfice de l'ingénierie publique concurrentielle sont évidentes.
- **Utilisation** fréquente de locaux ou de matériels à coûts sous-évalués (amortissements ou loyers).
- **Coût non comptabilisé** du recrutement et de la gestion du personnel, voire de la formation.
- Non soumission aux obligations posées par le législateur sur les "procédures collectives" ou la "liquidation judiciaire".
- **Avantages salariaux** : la garantie de l'emploi dont bénéficient les agents publics et le calcul d'une retraite plus avantageuse (notamment salaire de

référence et pourcentage) peuvent justifier des traitements plus faibles, d'où il résulte des prix de revient immédiats inférieurs.

- **Charges sociales** différentes (notamment pour les cotisations retraite) et non pénalisation systématique en cas de retard de versement aux organismes.
- **Iniquité fiscale** parfois sur plusieurs postes (de la taxe professionnelle à la TVA, en passant par l'impôt sur les sociétés, les droits d'enregistrement ou la taxe sur les voitures de société).
- **Obligations d'assurance réduites** et, entre personnes publiques, **appels en garantie limités**.
- **Cautionnement ou retenue de garantie** exceptionnels ; aucune **garantie à première demande** ne peut être exigée d'un organisme public titulaire d'un marché (art. 101 du CMP).
- **Subventions** éventuelles de fonctionnement ou d'équilibre (des marchés "perdants" ne font pas sombrer la structure publique). D'ailleurs, certaines structures présentent régulièrement des budgets déficitaires, sans pour autant disparaître !
- **Etc.**

3.3 - Le comportement des pouvoirs adjudicateurs

Autant les maîtres d'ouvrage publics et leurs contrôleurs financiers sont rigoureux à l'égard des prestataires privés en cas d'aléas et de difficultés, autant ils deviennent conciliants et indulgents avec leurs prestataires publics.

Le caractère déséquilibré des marchés publics que nous dénonçons régulièrement⁵ et le comportement sévère des pouvoirs adjudicateurs conduisent régulièrement les opérateurs privés à réclamer plus d'équité (devant les CCIRRA⁶) ou à saisir les tribunaux.

Bizarrement, les pénalisations contractuelles ou le recours aux tribunaux sont quasiment inexistantes lorsqu'il s'agit de marchés conclus avec des opérateurs publics, qui ne sont pourtant pas à l'abri de négligences, d'erreurs ou de retards sanctionnables. Petits arrangements entre amis et contrôleurs en vacances ?

[5] Voir PA n°25 (pages 11 à 13 : "CCAG équitables ou injustes ?", PA 26 (pages 6 à 8 : "Maître d'œuvre bouc émissaire"), PA n°29 (page 7, § 3 "L'iniquité croissante des contrats de maîtrise d'œuvre").

[6] Comités consultatifs interrégionaux de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics.

Cette inégalité de traitement des pouvoirs adjudicateurs selon qu'il s'agit de prestataires publics ou privés participe à la déloyauté de la concurrence.

3.4 - Le leurre d'une comptabilité analytique néanmoins indispensable

Dès lors que le principe d'intervention du secteur public dans le domaine concurrentiel a été admis, le législateur, le Conseil d'État, la Cour des Comptes et le Conseil de la concurrence se sont à peu près accordés pour "dire" qu'au minimum, les acteurs publics devraient séparer effectivement leurs activités sur les plans juridique, humain, matériel et comptable.

En particulier, ces entités devaient créer et tenir une comptabilité analytique très stricte.

Alors que la réforme de l'ingénierie publique est en cours depuis presque une décennie, on constate que les organismes publics traînent les pieds pour mettre en place une telle comptabilité faisant apparaître le détail des coûts.

C'est incontestablement un impératif, mais c'est aussi un leurre, car la comptabilité analytique n'expose que ce qu'on veut bien lui fournir :

- Une comptabilité faisant apparaître honnêtement des charges légalement inférieures (à celles du secteur privé) permettra d'établir des prix bradés sincères !
- De plus, la plupart des éléments distorsifs de concurrence évoqués aux § 3.1 et 3.3 n'apparaissent pas dans une comptabilité, fût-elle analytique.
- Enfin, tant que la séparation de tous les facteurs (notamment humains) ne seront pas effectifs, le temps excédentaire consacré à un marché dont le prix est insuffisant peut toujours être reporté sur une mission de service public. Car la distorsion de concurrence ne porte pas que sur le prix plus faible : à prix comparable, l'acteur public peut décider de ne pas être "regardant" sur le temps à consacrer à telle ou telle opération.

Pour s'engager dans une voie de progrès, et afin d'assurer l'égalité des candidats à un marché public, les pouvoirs adjudicateurs, ne devraient mettre en concurrence avec les professionnels privés que des organismes disposant d'une comptabilité analytique sérieuse.

4 - Conclusion : les professionnels doivent se défendre

Nul ne niera que la concurrence est "rude" entre les professionnels privés : ils n'avaient pas, en plus, besoin d'être concurrencés par des candidats jouissant de multiples avantages par rapport à eux⁷ !

Les professionnels doivent donc se mobiliser s'ils veulent éviter deux préjudices successifs :

- Engager des dépenses importantes pour des dossiers de candidature, pour l'étude de dossiers de consultation et pour l'établissement d'offres, et, du fait d'une offre prédatrice présentée par un concurrent privilégié, se trouver privés de toute chance d'obtenir le marché !
- Et à terme, constater qu'ils sont spoliés d'une partie de plus en plus importante des marchés publics (voire privés), en raison des distorsions de concurrence à leur désavantage.

La recommandation faite aux professionnels privés est d'être vigilants dès qu'un marché est attribué à un opérateur potentiellement "privilégié" par rapport à eux. Ils doivent conserver le dossier entier de consultation et réclamer toutes les informations que la loi oblige le pouvoir adjudicateur à leur donner à l'issue de la consultation (voir les art. 80 et 83 du CMP et surtout, le rapport 2008 de la CADA).

Ils doivent être attentifs aux motifs qui ont conduit le pouvoir adjudicateur à choisir cette offre ; mais il sera sans doute assez rare que le prix du marché puisse être raisonnablement qualifié d'abusivement bas.

Le plus difficile sera de "suivre", tout au long de son exécution, le marché remporté par un opérateur public, soit pour démontrer que le prix conclu ne permettait pas d'accomplir des prestations aussi lourdes ou d'une aussi longue durée, soit pour constater que le marché a fait l'objet de divers aménagements négociés "tranquillement" par le pouvoir adjudicateur et son prestataire public.

[7] À la demande de l'OCPP, la juriste Laure Maria-Dusseau a rédigé un rapport très complet analysant les "Distorsions tarifaires dans le secteur des prestations intellectuelles d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre". Il est consultable sur les sites des syndicats membres de l'OCPP.

L'Observatoire de la concurrence "public-privé", créé par neuf organisations syndicales⁸ poursuit plusieurs objectifs :

- **Mesurer** l'étendue de la ponction opérée sur l'ensemble des marchés par des acteurs bénéficiant d'avantages distorsifs de concurrence. Ce sont les informations recueillies par les professionnels et rassemblées par leurs syndicats qui peuvent permettre cette appréciation.
- **Interpeller les Pouvoirs publics sur cette situation qui va totalement à l'encontre des actions que le Gouvernement prétend prendre au profit des PME.**
- **Appuyer** éventuellement l'action engagée par un syndicat, soit devant l'autorité de tutelle des établissements concernés, soit devant un tribunal, soit devant l'Autorité de la concurrence, en cas de comportements prédateurs répétés ou d'offres ou séries d'offres économiquement anormales.



En conclusion, alors que l'égalité est un terme de la devise de la République (énoncée à l'article 2 de la Constitution), **on déplorera que l'État laisse les structures publiques ou parapubliques en violer le principe dès qu'elles entrent dans le domaine concurrentiel.** ■

Gilbert Ramus,
président de l'OCPP



[8] L'OCPP réunit les syndicats suivants : CICF, CNIIEFEB, CEF, FFP, SYGAM, SYNTEC INGENIERIE, UNGE, UNSFA, UNTEC.



Ecole Camille Claudel à Courbevoie (92)
Valero/Gadan
MO : Ville de Courbevoie
Réalisée en béton TX Aria®



Rue Jean Bleuzen à Vanves (92)
Chaussée en béton de 300 m
Abattement significatif des gaz polluants
Réalisée en Béton de ciment mince (BCMC) TX Aria®



Ilôt Mermoz à Maisons-Laffitte (78)
Pascal Grabli
MO : Gilbert Grabli
Réalisé en Béton TX Arca® blanc



Hôtel de police de Bordeaux (33)
Claude Marty
Artotec Architecture Asa Architectes
MO : SGAP de Bordeaux
Réalisé en béton TX Arca® poli blanc



Tour Headlight à Labège (31)
Dain/Saladin
MO : Carle Investissements et Réalisation
Réalisée en béton TX Arca® blanc

La technologie TX Active® construit un nouveau cadre de vie pour aujourd'hui et pour demain.



TX Aria® et TX Arca®,
une nouvelle génération de ciment qui,
grâce à ses propriétés photocatalytiques,
contribue sensiblement à réduire
la pollution atmosphérique
et à embellir la qualité des façades



Ciments Calcia
Italcementi Group

Les Technodes - BP 01
78931 Guerville Cedex 01
www.ciments-calcia.fr
innovation@ciments-calcia.fr

La profession d'architecte

en Europe

Ce document est un résumé du rapport de l'étude de secteur sur la profession d'architecte en Europe qui a été menée en 2008 par la société Mirza & Nacey pour le compte du Conseil des Architectes d'Europe (CAE). L'étude de secteur est basée sur les réponses de plus de 8 000 architectes provenant de 17 pays d'Europe. Le taux moyen de réponse dans ces pays a été de 18 %.¹

La principale conclusion de l'étude de secteur est que **la profession d'architecte en Europe est très hétérogène**. L'étude a montré que le nombre d'architectes, leur profil et leurs revenus, diffèrent de manière significative selon les pays. Elle constitue également la première enquête véritablement complète –tenant compte du fait qu'elle ne couvre pas l'Europe entière– et exécutée par des professionnels jamais entreprise sur la profession au niveau européen.

Architectes

L'Europe des 32 pays membres du CAE (à l'époque), dont proviennent ses organisations membres, compte environ 483 000 architectes dont 25 % sont basés en Italie et 20 % en Allemagne. La densité d'architectes varie d'un architecte pour 485 habitants en Italie au taux très bas d'un architecte pour 4 155 habitants en Slovaquie.

93 % des architectes travaillent dans leur propre pays. Dans certains pays, presque tous les architectes sont locaux, mais, dans quelques pays (Irlande, Autriche, Malte et

Luxembourg), plus de 10 % des architectes inscrits travaillent dans d'autres pays.

En moyenne, **deux tiers des architectes européens sont des hommes**, mais dans certains pays (Autriche, Estonie, Malte et Pays-Bas) la dominante masculine est extrême (plus de 80 %). Par contre, en France, Finlande, Grèce et en Suède, plus de la moitié des architectes sont des femmes.

On observe de grandes différences dans la durée de l'expérience de pratique professionnelle. Dans certains pays (Estonie et Pays-Bas) plus de 50 % des architectes ont plus de 20 années d'expérience. D'autre part,

ont plus de 55 ans. Une grande proportion d'architectes âgés pose problème quand le pays rencontre simultanément des difficultés à attirer les jeunes architectes. Heureusement, ce n'est pas le cas dans ces pays.

Une proportion significative des architectes sont dirigeants uniques (24 %) ou indépendants (9 %). L'image de l'emploi est très différente selon les pays. Aux Pays-Bas et en Estonie, respectivement 81 % et 80 % des interrogés travaillent en tant que dirigeant principal, partenaire ou associé. La plus grande proportion d'architectes travaillant dans le secteur public se situe au Danemark (34 %), en Finlande (33 %) et en Suède (44 %). En France et aux

“La valeur totale du marché de l'architecture dans les 17 pays qui ont répondu à l'enquête est estimée à 11,6 milliards d'euros”

certaines pays manquent de sang neuf, dans la mesure où moins de 10 % des architectes de ces pays ont six ans ou moins d'expérience (Estonie, France, Irlande, Luxembourg et Slovaquie). L'âge des personnes consultées est un facteur dominant. En Belgique, à Malte et en Turquie, plus de 40 % des architectes ont moins de 35 ans, alors qu'en Autriche et en France, ils ne sont que 10 %. Enfin, dans quelques pays, les architectes sont en activité depuis de nombreuses années. Au Danemark, en Finlande, aux Pays-Bas et en Suède, plus de 25 % des architectes

Pays-Bas, le secteur public n'emploie que très peu d'architectes.

La réputation des architectes telle qu'elle est perçue par les architectes

En général, **les architectes ne sont pas enclins à penser que leur réputation est perçue de manière favorable par les autres personnes**, avec une exception concernant leurs propres clients. Ils pensent qu'ils sont bien perçus ou très bien perçus par environ la moitié de leurs clients, mais par seulement 37 % du public et par 31 %

[1] Il convient de souligner que les réponses à l'enquête ont été reçues en deux vagues. La première vague, qui incluait l'Estonie, la Grèce, l'Irlande, Malte, la Roumanie, la Suède et la Slovaquie, est intervenue entre le 23 juin et le 11 août 2008. La seconde incluait l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Turquie et le Royaume-Uni et elle est intervenue entre le 8 septembre et le 3 novembre 2008. Cela signifie que cette seconde vague est intervenue après le début de la crise économique globale et que ceci a donc pu affecter les résultats.

des autres acteurs du secteur de la construction.

La profession pense que sa réputation est la plus favorablement respectée parmi les confrères. Les architectes pensent que 53 % des confrères ont une haute ou très haute opinion de leurs collègues. En moyenne ceci s'applique pour 31 % des autres acteurs du secteur de la construction.

Le marché

On estime que la valeur totale du marché européen de la construction (sur les 32 pays considérés) dépasse 1 650 milliards d'euros par an. Le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Italie représentent 54 % de la production totale. Mesurée par habitant, la valeur moyenne est de 2 826 €. Celle-ci est plus élevée au Luxembourg, en Norvège et en Irlande (chacun plus de 7 000 € par habitant).

La valeur totale du marché de l'architecture dans les 17 pays qui ont répondu à l'enquête est estimée à 11,6 milliards d'euros (correspondant à un total de 22 milliards pour les 32 pays). Les marchés les plus importants se situent en Allemagne et au Royaume-Uni – qui comptent pour plus de la moitié du marché total des 17 pays.

Les moyennes de parts de marché par architecte sont les plus élevées en Irlande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, où la part de marché par architecte dépasse 95 000 euros par an.

Au Danemark, en Estonie, en Allemagne, en Irlande, à Malte, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, le marché de l'architecture dépasse 1 % de la valeur totale du marché de la construction.

La principale catégorie de types de projets traités par les architectes concerne les maisons individuelles, qui représentent 31 % du marché de l'architecture. Au total le logement privé représente 45 % du marché pour les architectes. On trouve la plus forte proportion en matière de logement privé (plus de la moitié) en Belgique, en Grèce, au Luxembourg, au Royaume-Uni et en Turquie, tandis que la plus forte proportion de travaux dans le secteur public se situe en Autriche et en France.

Les personnes privées sont les principaux clients des architectes, représentant 47 % des travaux. Cette

moyenne cache de grandes différences. En Estonie et en Finlande, les propriétaires individuels ne représentent qu'un quart des travaux. Par contre, en Estonie et à Malte, les promoteurs représentent la plus grande part des travaux (34 %). Dans certains pays, les collectivités locales ne sont pas d'importants clients des architectes (Belgique, France, Malte et Roumanie). Dans d'autres pays, ils représentent plus de 10 % des travaux. En France, le poste "Autres clients publics" représente 35 % des travaux entrepris – cinq fois plus que la moyenne de ce secteur de clientèle de l'ensemble des 17 pays.

Il n'est pas surprenant de constater que c'est la conception qui génère les plus hauts revenus pour les architectes : 66 %. Ce poste est le moins élevé au Danemark (47 %) et le plus élevé en Finlande (78 %). Dans certains pays, les travaux sont mieux répartis sur différents types de services (par exemple : décoration d'intérieur, gestion de projet, urbanisme ou autres services). C'est le cas au Danemark, à Malte, en Slovaquie, en Suède et en Turquie.

Bureaux d'architecture

Il existe environ 69 800 bureaux d'architecture dans les 17 pays (correspondant à plus de 130 000 bureaux d'architecture en Europe des 32). Plus de la moitié de ces bureaux sont des sociétés unipersonnelles. Seulement 1 % des bureaux d'architecture occupent plus de 30 personnes.

Le revenu moyen pour un bureau composé d'une seule personne est de 59 389 €, les Pays-Bas ayant le plus haut revenu moyen (84 497 €) et la Turquie étant au bas de l'échelle (17 028 €).

Le revenu moyen des bureaux d'architecture qui emploient plus de 50 personnes est approximativement de 4,5 millions d'euros par an.

On trouve le plus haut revenu pour les bureaux de type PME (1 à 10 personnes) au Danemark et en France (avec plus de 300 000 € par an).

La méthode la plus commune pour calculer les honoraires est un pourcentage de la valeur totale du coût de la construction (56 %). Cette méthode de calcul est la méthode la plus populaire dans tous les pays excepté au

Danemark, en Finlande, en Grèce, aux Pays-Bas, en Suède et au Royaume-Uni. En Finlande et en Suède, environ la moitié des sociétés facture sur une base horaire.

Le montant moyen que les architectes dirigeants facturent pour une heure de leur travail est 63 €. Selon les architectes, le prix moyen est de 50 € et de 40 € pour les techniciens.

Le taux horaire varie considérablement selon les pays. Le tarif le plus bas pour les dirigeants se situe en Roumanie (15 €) et le tarif le plus haut en Irlande (145 €). Ajusté aux différents niveaux de prix (et de pouvoir d'achat) des pays, le tarif pour les dirigeants varie de 20 € en Turquie à 116 € en Irlande.

Les bénéfices diminuent selon la taille des bureaux d'architecture. Dans les bureaux comptant une seule personne, le bénéfice avant impôt représente 52 % des revenus, alors que le bénéfice avant impôt est seulement de 17 % dans les sociétés comptant entre 31 et 50 employés. Ceci n'est pas surprenant, et ce n'est que dans les plus grandes sociétés (plus de 50 personnes) que le ratio des bénéfices augmente à nouveau pour atteindre 26 %.

Les bureaux d'architecture sont, pour la plupart, actifs sur les marchés locaux. En moyenne, seulement 6 % de leur revenu provient du marché à l'exportation. À nouveau, il y a de grandes différences selon les pays. La proportion d'exportations est la plus grande au Danemark (12,4 %) et la plus basse en Grèce (1,5 %).

Le Royaume-Uni a la plus grande proportion d'architectes travaillant dans des succursales (18 %). Le Danemark, la Grèce, Malte, la Roumanie et la Turquie se situent également au-dessus de la proportion moyenne (9 %). En France, seulement 1 % des architectes travaillent avec des succursales. La plupart du temps, le siège social des succursales est situé dans le même pays que le bureau principal. Seulement pour la Grèce, l'Irlande, Malte, la Roumanie et la Suède, les sièges sociaux sont situés dans d'autres pays.

Revenus individuels

Il existe une grande variation du revenu moyen des architectes travaillant à temps plein en Europe. Le revenu annuel moyen le plus haut se situe en Irlande

(65 000 €), au Danemark (53 720 €) et au Luxembourg (50 000 €). Le plus bas se trouve en Roumanie (13 990 €) et en Turquie (14 648 €).

Lorsque l'on compare de pays à pays, il est intéressant de voir les différences entre les revenus des différentes positions occupées. **Les dirigeants gagnent, en moyenne, plus du double de ce que perçoivent les indépendants.** Dans plusieurs pays (Autriche, Belgique, Danemark, Estonie, Luxembourg, Malte et Slovaquie), le revenu moyen des dirigeants uniques est plus élevé que celui des associés ou architectes dirigeants. Les employés dans le secteur public en Europe gagnent en moyenne 75 % du revenu de ce que gagnent des architectes dirigeants. Mais la différence est très faible dans certains pays. En Belgique, Finlande, France, Allemagne et Slovaquie, le revenu moyen dans le secteur public est plus important que dans le secteur privé. Cependant, les revenus privés

sont meilleurs dans très peu de pays (comme la Roumanie et la Turquie).

Il existe une différence très importante dans les revenus selon les sexes. Le revenu moyen pour un homme travaillant à plein temps est de 39 600 €. Pour les femmes architectes, la moyenne se situe à seulement 23 436 €.

Ce sont les dirigeants uniques et les associés/dirigeants qui assurent le plus grand nombre d'heures. Ils travaillent plus de 50 heures par semaine en moyenne. Les architectes travaillant pour le secteur public travaillent seulement 43 heures par semaine (mais pas aux Pays-Bas). Les plus longues semaines de travail des architectes salariés par des bureaux privés sont enregistrées en Belgique, en Autriche et en Turquie (près de 50 heures par semaine). En Finlande et au Danemark, ces employés travaillent moins de 40 heures par semaine.

En général, l'architecte européen est satisfait de son choix de carrière

(7,7 sur 10). Cependant la satisfaction en matière de salaire n'est que de 4,7 sur 10. Les plus grands niveaux de satisfaction sont enregistrés par les architectes du secteur public et les plus bas niveaux par les associés/dirigeants dans le secteur privé. Sur le plan géographique, les architectes des pays scandinaves et des Pays-Bas présentent les niveaux de satisfaction les plus élevés.

La satisfaction à propos de l'environnement de travail ne présente pas une grande variation par rapport aux autres paramètres de satisfaction. Avec une moyenne de satisfaction de 6,2 sur 10, la plus grande satisfaction est observée au Danemark (7,4) et la plus basse en Turquie (5,8).

Alain Sagne,
secrétaire général
du Conseil des
architectes d'Europe



Résoline dans l'immobilier neuf : la fibre optique

Une gamme de prestations réseaux qui apporte de la valeur ajoutée au projet du promoteur

- Ingénierie et Conseil pour accompagner le projet
- Etude complète et détaillée
- Câblage en Fibre optique de l'immeuble



Résoline



“Habiter écologique Quelles architectures pour une ville durable ?”

Exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine

Entretien entre Dominique Gauzin-Müller, commissaire générale de l'exposition, et Gilles Garby, secrétaire du bureau national de l'Unsfa.

Gilles Garby : L'émergence de la notion d'éco-responsabilité apparaît comme centrale pour la pensée et l'action des architectes. Promue par une plus large communauté de philosophes, d'économistes et de chercheurs, cette notion ne participe-t-elle pas à la redéfinition de l'architecture et de la place de l'architecte dans la société ?

Dominique Gauzin-Müller : Bien sûr ! Notre exposition débute ainsi par un tableau synoptique résumant les réflexions autour de l'écologie dans le temps (un siècle) et dans l'espace (toute la planète). Cette mise en perspective historique de réalisations d'architecture et d'urbanisme avec de grands événements mondiaux, des sommets internationaux ainsi que des ouvrages et des citations d'économistes, de philosophes, de scientifiques et de sociologues, montre clairement que l'approche éco-responsable n'est pas une mode. Elle s'inscrit dans un mouvement qui nous mène depuis cent ans vers un changement de paradigme.

Un président des États-Unis a dit devant le Congrès : “Nos richesses minières, le charbon, le fer, le pétrole, le gaz et les autres matières premières ne sont pas renouvelables. Il est donc certain qu'elles seront à terme épuisées. Et vu la manière dont nous les gaspillons aujourd'hui, nos descendants connaîtront leur épuisement une génération ou deux plus tôt que prévu.” Ce pourrait être Obama hier, mais c'était Théodore Roosevelt en 1907 ! Le principe d'éco-responsabilité est resté longtemps en gestation, car il est inconfortable et remet en cause notre système économique et nos modes de vie. Il a fallu attendre que le nombre des individus touchés personnellement augmente pour que les esprits se réveillent. 25 % des émissions de CO₂ sont liés à la construction et l'usage des bâtiments, qui consomment environ 16 % de l'eau, 45 % de l'énergie et 50 % des ressources naturelles (minerai, pierre, bois...). Ces chiffres donnent l'ampleur de la responsabilité des architectes et des autres acteurs du bâti et de l'aménagement des territoires.

G. G. : Des continuités sont établies entre divers mouvements d'architecture et l'approche éco-responsable. Qu'en est-il avec le Bauhaus ?

D. G-M. : Au début du 20^e siècle, plusieurs mouvements internationaux rapprochant architecture et artisanat et plaçant l'humain avant la technique avaient des convictions assez proches des nôtres : Arts and Crafts en Écosse puis en Californie, Wiener Werkstätte en Autriche et Bauhaus en Allemagne. À leurs motivations sociales et culturelles s'ajoute aujourd'hui la nécessité de répondre à une urgence écologique. Le Bauhaus voulait rapprocher théorie et pratique et je pense que c'est indispensable, en particulier au niveau de la formation. Nous l'avons matérialisé au sein de l'exposition en alternant six “séquences”, présentant des réalisations exemplaires et leurs concepteurs, et six “salons” dans lesquels des personnalités engagées répondent à nos interrogations. Nous avons ainsi demandé à Serge Latouche, militant de la décroissance, et à Augustin Berque, géographe orientaliste : “Allons-nous



▲ Dominique Gauzin-Müller



◀ Des séquences présentant des réalisations alternent avec des “salons” dans lesquels des chercheurs expriment leur vision de l'architecture éco-responsable.

vers un effondrement de la société occidentale ?". Dans un autre salon, la philosophe Chris Younès et le sociologue Jean-Pierre Worms répondent à des questions sur la démarche analytique inspirée de Descartes. À l'opposé de ce cloisonnement, sensible dans les cibles HQE, le fil rouge de l'exposition est une approche "holistique", c'est-à-dire globale et pluridisciplinaire.

G. G. : Comment as-tu choisi d'aborder les relations Nord Sud et les apports de chacun ?

D. G-M. : En exportant des archétypes occidentaux de climat tempéré dans tous les coins de la planète, selon une vision néo-colonialiste, le Mouvement Moderne croyait pouvoir s'affranchir des caractéristiques du site. L'architecture éco-responsable, elle, est avant tout contextuelle, comme l'étaient les constructions vernaculaires. Chaque solution étant puisée dans le *genius loci*, les propositions sont d'une réjouissante diversité.

Le Sud renferme un immense vivier de réalisations non seulement écologiques et adaptées aux réalités économiques du pays, mais riches aussi de la grâce que donne la recherche du beau au-delà du nécessaire. La plupart de leurs architectes ont une double culture. Certains sont des locaux qui ont étudié en occident, comme le Chilien Alejandro Aravena ou le chinois Wang Shu. D'autres sont des occidentaux qui sont entrés en empathie avec une population et sa culture, comme l'Allemande Anna Heringer, qui a construit écoles et

logements au Bangladesh. Les précurseurs présentés au début de l'exposition sont aussi porteurs de ces cultures multiples : Glenn Murcutt, proche des aborigènes, a beaucoup voyagé en Europe ; le Brésilien Zanine était fasciné par l'Afrique où Pierre Lajus a travaillé plusieurs années.

En mettant en valeur les multiples facettes de l'architecture éco-responsable, l'exposition se veut réconciliatrice. Au niveau des matériaux, alternent les fibres (bois, bambou, isolants naturels), les grains (terre crue, pierre, brique, béton) et les matériaux de récupération. Nous faisons aussi cohabiter le domestique –les premiers témoins de l'architecture écologique étant des maisons de Wright et d'Aalto– et l'échelle d'un quartier. Les points communs entre les réalisations retenues ne sont pas à chercher dans des solutions techniques ni dans des choix esthétiques, mais dans l'engagement qui anime leurs concepteurs : l'ouverture d'esprit, l'attention portée à l'Autre, la générosité.

G. G. : En quoi la scénographie de l'exposition est-elle aussi l'expression de cette manière d'habiter écologique ?

D. G-M. : Serge Joly et Paul-Emmanuel Loiret sont des architectes engagés dans une approche environnementale dans le cadre de leur pratique et de leur enseignement à l'ESA. Ils ont tout de suite rebondi sur les quelques mots clés que je leur ai donnés : sobriété, matérialité, adéquation entre le propos et le



▲ L'exposition couvre un siècle d'architecture écologique dans le monde, avec un focus sur la France.

support. Pour les séquences, ils ont choisi des composants constitués d'alvéoles en carton recyclé fixées entre deux panneaux de particules. Photos et textes ont été directement imprimés sur ce support, avec des produits contenant un minimum de solvants car le rendu était trop terne avec des encres végétales. Le mobilier a été fabriqué à partir des chutes découpées dans ces panneaux. Le responsable des montages d'exposition à la Cité était enthousiaste : "Je n'ai jamais vu aussi peu de déchets !". Pour les salons, où les visiteurs regardent les vidéos des interviews, Joly et Loiret ont choisi de mettre en valeur un composant du bâtiment rarement visible, mais dont le rôle va devenir primordial : les isolants ! Ils ont créé une série de pavillons dont la forme a été dictée par le matériau. Ludique, le résultat donne envie de toucher la matière et les visiteurs ne s'en privent pas ! Nos scénographes ont aussi fait une proposition essentielle sur le lieu lui-même : dégager les fenêtres condamnées et peindre en blanc les murs de la salle. Le visiteur profite ainsi d'un éclairage naturel dans un cadre lumineux et la Cité –qui vient de mettre en place une charte écologique– économise l'électricité. Cette attitude est symbolique du rôle de l'architecte dans la société : en tant que sachant, il a le devoir de s'interroger sur la justesse du lieu et du programme d'un projet et de proposer, si nécessaire, des alternatives éco-responsables.

▼ L'exposition "N'en jetez plus !", dont Élodie Brisson est commissaire, sensibilise le jeune public dans une mise en scène ludique de l'agence Marchi Architectes.



Exposition ouverte jusqu'au 1^{er} novembre 2009
www.citechailot.fr

Lettre de l'Unsa

à Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication



Monsieur Frédéric MITTERRAND
Ministre de la Culture et de la Communication
3, rue de Valois
75001 PARIS

Paris, le 24 juillet 2009

Réf. : 3103-MR-EVIN

Objet : 40^e congrès de l'Unsa

Monsieur le Ministre,

Je tiens, au nom de l'ensemble des syndicats affiliés à notre union, que je représente, à vous renouveler nos félicitations pour votre nomination au Ministère de la Culture et de la Communication.

En tant que Ministre vous avez la charge de mettre en place une politique cohérente et dynamique pour notre profession, dans l'objectif attendu par Monsieur le Président de la République, c'est pourquoi, je renouvelle notre invitation à notre Congrès, seule manifestation regroupant annuellement les architectes représentés par leur syndicat. Les mots du Président de la République, pour évoquer sa propre approche des valeurs humaines sociales et culturelles de l'architecture sont ceux que nous pouvions espérer.

Oui, "l'architecture traduit, interprète, et conditionne le destin individuel et collectif des hommes".

Oui, l'architecture est le "lieu de notre identité", "exprime la place de l'homme dans le monde"... "modifie notre relation à l'espace et aux autres personnes". Ces citations de Paul Valéry couronnent le bouquet des valeurs offertes à la nation par l'architecture.

L'architecture au quotidien offerte au citoyen, y compris au plus humble, conditionne leur vie et doit leur apporter le "plaisir d'être".

L'architecture n'est pas un jeu innocent ; c'est un art qui concerne tout être pour notre planète.

Le défi que nous lance le Président de la République, "développer notre créativité" deviendra possible si au-delà du discours, des mesures concrètes viennent desserrer les étau qui enserrant notre espace de conception. Ce que nous attendons, c'est que la volonté de faire se concrétise véritablement.

Il a également souligné la dimension urbaine de l'architecture en lançant l'idée de confier à des architectes une grande réflexion sur la ville, à commencer par le Grand Paris.

Les Français sont sensibles aux trois domaines qui fondent leur vie quotidienne, à savoir l'habitat, la ville et l'écologie ; et qui leur permettent de mesurer la valeur de l'architecture.

Ainsi les architectes doivent pouvoir répondre avec l'ensemble des acteurs du cadre de vie et le soutien de la puissance publique à cette forte attente de l'ensemble des citoyens.

Nous ne doutons pas que vous considérez avec le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement que l'architecture et les 20 000 entreprises d'architecture représentent un enjeu national dans un monde en crise, confronté notamment à des enjeux climatiques portant sur le développement urbain et l'habitat.

À ces enjeux, notre profession et notre syndicat répondent par des actes et une politique qui se conjuguent avec celle du Gouvernement ; qu'il s'agisse de formation professionnalisante visant à augmenter le nombre d'architectes en mesure d'exercer ce métier de plus en plus complexe, qu'il s'agisse de la transposition, avant la fin de l'année, de la directive services qui prévoit l'ouverture du capital des sociétés d'architecture et menace les architectes de perdre leur indépendance.

Les architectes sont toujours prêts à s'engager dans des objectifs qui inspireront concrètement une politique d'urbanisme et d'architecture au service de la cité et du citoyen.

Vous êtes donc très attendu à la rencontre de La Rochelle pour exprimer devant la profession réunie en Congrès, l'analyse et le plan d'action du Gouvernement de notre ministère de tutelle, sous l'impulsion du Président de la République.

Nous restons, Monsieur le Ministre, à votre disposition et à celle de vos collaborateurs, dans l'espoir de votre venue.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le président, Michel Rouleau

ARCHITECTURE & ENFANTS AU SYMPOSIUM DE ZAGREB – CROATIE, AVRIL 2009



▲ Atelier de construction avec les enfants croates sur la place principale de Zagreb, sous la direction de Laurent Tardieu, arc en rêve

Le Département de l'Architecture de la Chambre Croate des Architectes et des Ingénieurs **HKAIG** a organisé en avril dernier le **Premier Symposium international sur l'Éducation des Enfants et des Jeunes à l'Architecture en Croatie** sous le nom "**Hura Arhitectura**" (Hourra l'Architecture) à l'Université de Zagreb, Faculté d'Architecture.

Ce symposium a été ouvert par la Présidente de Département de l'Architecture HKAIG, le Président de la Faculté d'Architecture et **Ewa Struzynska**, architecte codirectrice du Programme de Travail de l'UIA "**Architecture & enfants**", responsable de la Commission Culture et Actions Éducatives à l'Unfsa.

Le Symposium s'est déroulé en deux parties :

1. Les conférences par des intervenants croates et étrangers (France, Autriche, Espagne, Japon, Allemagne...)

2. Des ateliers avec des enfants.

L'objectif était de montrer comment on peut, et doit, intégrer l'éducation à l'environnement bâti dans les programmes des écoles primaires et secondaires de manière transversale, à travers les disciplines et le programme national. **Suite au Symposium et aux dernières nouvelles, le Gouvernement Croate intègre l'Architecture dans le cursus scolaire.**

ARCHITECTURE & ENFANTS AU CONGRÈS DE SAN JOSÉ – COSTA RICA, MAI 2009

La Chambre des Architectes et des Ingénieurs du Costa Rica a organisé son **IX^e Congrès de l'Architecture** à San José au Costa Rica les **20, 21 et 22 mai 2009**.

Ce congrès était placé sous l'intitulé "**Recherche & critique en Architecture et urbanisme**".

Pendant trois jours, se sont succédés des conférenciers du Costa Rica, du Mexique, du Guatemala, de l'Argentine, et **deux conférenciers français : le professeur Vincent Renard**, économiste, Directeur de Recherche au CNRS, professeur à l'École Polytechnique et à l'École des Ponts et Chaussées dont les conférences portaient sur les Politiques Foncières ; et **Ewa Struzynska**, architecte, codirectrice du Programme de Travail de l'UIA "**Architecture & enfants**" www.uiabee.riai.ie, membre du Conseil d'Administration du Conseil International des Architectes Français (CIAF), membre du bureau et de la Commission Internationale, responsable de la Commission Culture et Actions Éducatives de l'Unfsa.



Avec la MAF

évitez les mauvais plans
de la maison individuelle

**Rendez-vous sur l'espace adhérent
du site maf.fr** pour recevoir le guide
et trouver des informations, des témoignages,
des conseils et de nombreux outils.

MAF
Mutuelle
des Architectes
Français assurances

Entreprise régie par le code des assurances. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
9, rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris Cedex 16 • Tél : 33(0)1 53 70 30 00 • Fax : 33 (0)1 53 70 32 10 • maf@maf.fr

Bonne reprise

Après cette insouciant période estivale, je vous souhaite une bonne reprise, bonne reprise également à l'économie et à notre secteur d'activité.

Alors cette reprise, c'est pour quand ! Ce sera le thème du congrès de l'Unsa les 10, 11 et 12 septembre à La Rochelle, nous vous y attendons nombreux.

Le Club Prescrire, comme à son habitude, jouera un rôle majeur tout au long de cette manifestation.

Lors de récentes réunions, nos amis industriels ont été questionnés sur l'impact de la crise sur leurs activités, très majoritairement, ils nous ont confirmé que le marché français résistait beaucoup mieux que les autres et qu'ils étaient plutôt optimistes.

Je pense que leur présence au Club Prescrire démontre leur capacité à entreprendre, à innover, et à jouer un rôle déterminant auprès des architectes.

N'oubliez pas que les industriels du Club Prescrire sont à votre écoute, qu'ils connaissent bien notre profession, et sont capables de répondre de façon précise et rapide à vos interrogations.

Dans votre intérêt, dans l'intérêt du Club Prescrire ayez le réflexe du **site Internet Prescrire**.

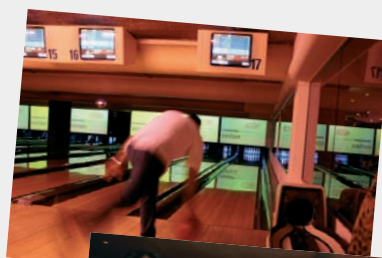
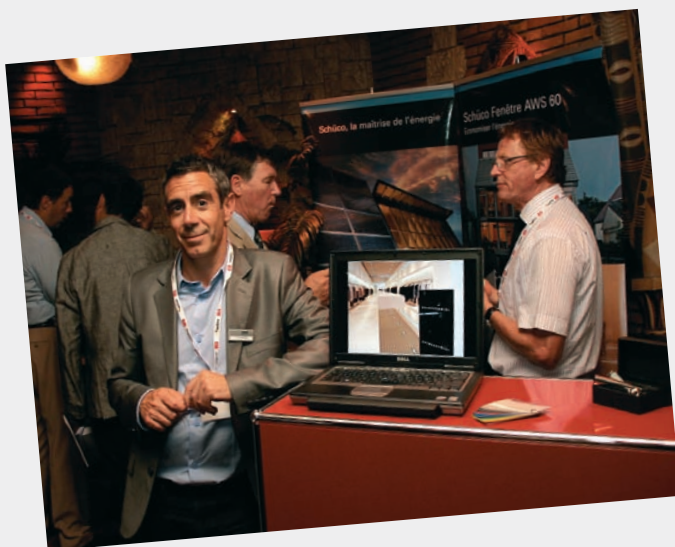
Consultez la **matériauthèque** et son moteur de recherche, ou consultez la présentation des membres du club.

Vous pourrez accéder directement aux sites de nos industriels, poser des questions, obtenir une documentation, être visité.

C'est un superbe outil à consommer sans modération.

Michel Hordé

Architecte, Président du Club Prescrire



25 juin 2009 - 8^e édition de la Fête des Archi's - Paris



Club Prescrire

L'espace dialogue et rencontre
Architectes - Industriels

►►► Le Club Prescrire en bref

Créé il y a 20 ans à l'initiative de l'Unsa, le Club Prescrire est un outil à la disposition des architectes et des industriels du bâtiment dans le domaine de la prescription.

Ses rencontres professionnelles, événementielles ou institutionnelles ont pour objectif de favoriser et développer les échanges.

Veille technologique et réglementaire, connaissance des contraintes et des coûts des solutions préconisées... pour l'architecte.

Mise en avant des nouveautés, des spécificités, développement de la notoriété, visibilité... du côté de l'industriel. ◀◀◀

Contacts

Esther Pinabel
directrice

Gwenaëlle Le Ravallec
chargée de communication
1 rue du Foin, 75003 Paris
Tél. : 01 40 26 04 04
Fax : 01 40 26 04 05

clubprescrire@clubprescrire.com

www.clubprescrire.com



SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA CONSTRUCTION : RÉNOVATION, PROTECTION, DÉCORATION, ASSEMBLAGE, CONNEXION.

Jean-Louis OZSVATH

E-mail : jozsvath@mmm.com

Tél. : 01 30 31 64 90

Site Internet : www.3m.fr/construction



VENTILATION, DÉSENFUMAGE, TEMPÉRATION, DIFFUSION D'AIR POUR LES BÂTIMENTS

Jean COURTOIS

E-mail : courtois-jean@aldes.com

Port. : 06 82 99 65 25



BONNA SABLA LA NIVE

Gros œuvre Bâtiment

SOLUTIONS POUR LES SYSTÈMES CONSTRUCTIFS, TRAITEMENT DES EAUX, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, RÉSEAUX SECS ET MÉTIERS ASSOCIÉS

Blandine SARRAZIN

E-mail : b.sarrazin@bonnasabla.com

Tél. : 05 57 95 00 95

Site Internet : www.lanive.fr



FABRICANT DE CARRELAGE EN GRÈS CÉRAMÉ "MADE IN ITALY" POUR SOLS ET MURS

Alain NOËL

E-mail : caesar.france@wanadoo.fr

Tél. : 04 78 14 56 66

Site Internet : www.caesar.it/fr



SYSTÈMES DE DÉTECTION ET PROTECTION INCENDIE, SÛRETÉ ET MALVEILLANCE

Dorothee DUEZ

E-mail : dorothee.duez@chubb.fr

Tél. : 01 30 17 35 34

Site Internet : www.chubbsecurite.com



GAMME DE CEMENTS ET CHAUX ADAPTÉE À TOUS LES BESOINS

Roland MERLING

E-mail : rmerling@ciments-calcia.fr

Tél. : 01 34 77 77 71

Port. : 06 72 72 33 79

Site Internet : www.ciments-calcia.fr



TECHNIQUE DE PORTE, PORTES AUTOMATIQUES, SOLUTIONS ARCHITECTURALES DU VERRE, SÉCURITÉ TEMPS ET ACCÈS, MURS MOBILES

Sandrine DEMAS

E-mail : sandrine.demas@dorma.com

Tél. : 01 41 94 26 50

Site Internet : www.dorma.fr

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DE SURFACE (INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR) : CORIAN® ET ZODIAQ®



corian.

Béatrice Lalaux

RESPONSABLE GRANDS COMPTES FRANCE POUR DUPONT CORIAN®

E-mail : beatrice.lalaux@fra.dupont.com

N° Vert : 0 800 91 72 72

Site Internet : www.corian.fr

DuPont Corian® et Building Innovations présentent leurs nouvelles solutions pour la construction à Batimat 09

DuPont présentera ses nouveautés pour la construction sur deux stands dédiés aux solutions pour le développement durable et l'économie d'énergie, dans les pavillons "Finition et Décoration" et "Gros Œuvre".

Le pavillon 73 accueillera le Lounge DuPont Surfaces, exclusivement consacré aux applications de Corian® en habillage mural intérieur et revêtement de façade. L'innovation architecturale apportée par les panneaux de façade sur mesure en Corian® est renforcée par les nouvelles propositions esthétiques en reliefs (3D) et texturées (Hôtel

Seeko'o à Bordeaux, Palais des Congrès/Hôtel Ivoire à Abidjan).

Le stand du pavillon 1 sera la vitrine de tous les matériaux DuPont destinés à la construction : Tyvek® (membrane pare-vapeur et pare-pluie), Energain® (isolant à changement de phase), Typar® (film de séparation, filtration et drainage des sols), panneaux photovoltaïques intégrés dans la couverture.

Panneaux Vibrations en Corian®



FABRICANT DE MEMBRANES ET TEXTILES COMPOSITES

FERRARI
architecture



Catherine Siepiora

RESPONSABLE PRESCRIPTION

E-mail : catherine.siepiora@tesf.fr

Port. : 06 75 38 41 07

Site Internet : www.soltis-textiles.com

Soltis® 99 Activ : la protection solaire intérieure en environnement sensible

Les infections nosocomiales sont reconnues comme des problèmes majeurs de santé publique. Ferrari apporte sa contribution pour lutter contre ce phénomène en développant un textile bactéricide pour la protection solaire intérieure : Soltis® 99 Activ.

Grâce à un traitement bactéricide innovant, Soltis 99® Activ évite non seulement la prolifération des bactéries, mais il en détruit jusqu'à 99,9 %. Soltis® 99 Activ participe donc activement au maintien d'un environnement sain dans les lieux les plus sensibles (établissements de santé, maisons de retraite, crèches...). Il joue un rôle important dans la prévention des risques infectieux et apporte une réponse aux exigences les plus strictes en matière de sécurité sanitaire et de confort.

Textile 100 % recyclable selon le procédé Taxyloop®.

Fiche de Données Environnementales et Sanitaires (FDES) disponible sur demande.

Certification Greenguard "Indoor Air Quality" et "Children & School".





Marion Duclos
RESPONSABLE COMMERCIALE PRESCRIPTION
EN CHARGE DE LA CLIENTÈLE ARCHITECTES

E-mail : marion.duclos@legrand.fr
N° Vert : 0 810 48 48 48
Port. : 06 70 43 89 15
Site Internet : www.legrand.fr

Programme SOLIROC, le réflexe robustesse pour tous vos projets

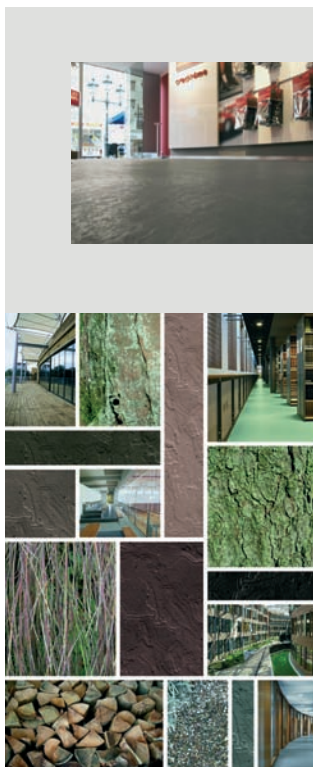
Le nouveau Programme **SOLIROC** IK 10 garantit une robustesse à toute épreuve dans les espaces à risques ou sans surveillance, en intérieur comme en extérieur.

Les avantages de l'offre :

- Haute résistance aux chocs : IK10 sur toute la gamme,
- Haute résistance à l'humidité : IP 55 sur les principales fonctions : inters, poussoirs, prises avec volets...
- Fonctions étendues : inter à badges, inters à clé, signalétiques lumineuses...
- Adaptateur Mosaic permettant de recevoir des fonctions complémentaires,
- Fixations sur supports et boîtes du Programme Batibox,
- Doubles et triples plaques, en horizontal ou en vertical.

Adapté aux établissements scolaires, commerces, lieux de passage sans surveillance, parkings, parties communes d'immeubles ; entrepôts, le Programme **SOLIROC** bénéficie de toute l'expérience et le savoir faire de Legrand, avec en prime une très belle finition !

FABRICANT
DE REVÊTEMENTS DE SOL
ET D'ACCESSOIRES
EN CAOUTCHOUC



Rémi Duvert

E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 18 38 43
Site Internet : www.nora.com/fr

norament® serra : revêtement de sol souple en caoutchouc alliant élégance et résistance

Sa structure de surface en léger relief rappelle aussi bien l'aspect de l'ardoise que l'écorce d'un arbre. Les petits granules incrustés dans toute l'épaisseur ainsi que son format rectangulaire viennent renforcer son esthétique de matériaux naturels. Cependant, il garde toutes les qualités d'un sol souple, notamment une bonne acoustique et un confort à la marche.

Grâce à son caoutchouc de haute qualité, il est antidérapant et ne produit pas de fumée toxique lors d'un incendie. Par ailleurs, il respecte l'environnement et présente un bon aspect sanitaire (label Greenguard).

Puisqu'il résiste à l'usure et à de nombreux produits chimiques, il convient à des applications variées exigeant à la fois résistance et élégance.

D'épaisseur 3,5 mm et disponible en dalles de 1 002 x 501 mm, ses 20 coloris standard s'inspirent des couleurs de la nature.



corian.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DE SURFACE
(INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR) : CORIAN® ET ZODIAQ®
Béatrice LALAUX
E-mail : beatrice.lalaux@fra.dupont.com
N° Vert : 0 800 91 72 72
Sites Internet : www.corian.fr et www.zodiaq.fr



FABRICANT DE PLAQUES DE GYPSE RENFORCÉ
PAR FIBRES ET DE PLAQUES À BASE CIMENT
Philippe RÉMY
E-mail : philippe.remy@xella.com
Tél. : 01 47 16 92 96
Port. : 06 22 44 36 07
Site Internet : www.fermacell.fr



FABRICANT DE MEMBRANES ET TEXTILES
COMPOSITES
Catherine SIEPIORA
E-mail : catherine.siepiora@tesf.fr
Port. : 06 75 38 41 07



SPÉCIALISTE DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE
ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION
POUR LE RÉSIDENTIEL ET LE TERTIAIRE
Jacky DUBUC
E-mail : jacky.dubuc@hager.fr
Port. : 06 14 64 54 82
Site Internet : www.hager.fr



FABRICANT DE PRODUITS ET SYSTÈMES POUR
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUX
D'INFORMATION
Marion DUCLOS
E-mail : marion.duclos@legrand.fr
Tél. : 01 49 72 53 34
Port. : 06 70 43 89 15
Site Internet : www.legrand.fr



CONCEPTION FABRICATION MENUISERIES
ET PORTES D'ENTRÉE MIXTES BOIS-ALU
Isabelle BONNET
E-mail : isabelle.bonnet@minco.fr
Tél. : 02 40 33 56 56
Site Internet : www.minco.fr



FABRICANT DE REVÊTEMENTS DE SOL
ET D'ACCESSOIRES EN CAOUTCHOUC
Rémi DUVERT
E-mail : remi.duvert@nora.com
Tél. : 01 69 18 38 43
Site Internet : www.nora.com/fr



FABRICANT DE PRODUITS À BASE DE PLÂTRE
ET D'ISOLATION PSE

Pascal GUIEYSSE

E-mail : pascal.guieysse@saint-gobain.com

Tél. : 01 46 25 46 25

Site Internet : www.placo.fr



CONCEPTEUR DE SOLUTIONS ÉNERGIE
GAZ DURABLE

Yann LE BARILLIER

E-mail : ylebarillier@primagaz.fr

Tél. : 01 58 61 50 58

Port. : 06 07 53 38 68

Site Internet : www.primagaz.fr



SOLUTIONS COUPE-FEU INNOVANTES POUR
LA CONSTRUCTION : RÉNOVATION, PROTECTION,
DÉCORATION, ASSEMBLAGE, CONNEXION...

Fabrice CHAUVIN

E-mail : f.chauvin@promat.fr

Port. : 06 83 26 03 79

Site Internet : www.promat.fr



PLAFONDS ROCKFON : "CHOISISSEZ VOTRE
ESTHÉTIQUE, NOUS AVONS LES PERFORMANCES"

Rémi VAGANAY

E-mail : remi.vaganay@rockfon.fr

Tél. : 01 40 77 82 08

Port. : 06 07 61 28 27

Sites Internet : www.rockfon.fr et monoacoustic.fr



SAINT-GOBAIN GLASS PRODUIT ET COMMERCIA-
LISE UNE GAMME DE PRODUITS VERRIERS
DESTINÉS À ASSURER LE CONFORT DANS
L'HABITAT

Gabriel MARLY

E-mail : gabriel.marly@saint-gobain.com

Tél. : 01 47 62 34 97

Site Internet : www.saint-gobain-glass.com



Schindler

ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES
ET TROTTOIRS ROULANTS

Fabrice BERT

E-mail : infomarketing@fr.schindler.com

Tél. : 01 30 70 72 56

Site Internet : www.schindler.fr



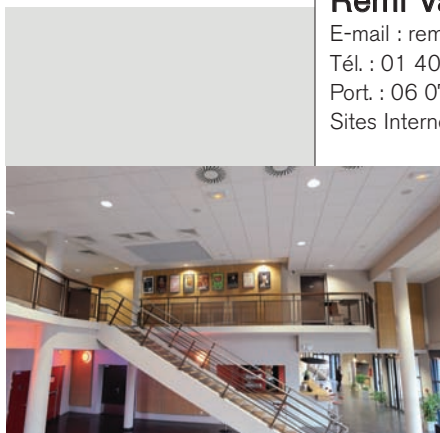
FABRICANT DE PROFILÉS ET ACCESSOIRES POUR
LE CARRELAGE, NATTES DE DÉSOLIDARISATION,
DÉCOUPLAGE, D'ÉTANCHÉITÉ ET DE DRAINAGE

Christophe BARRUEZO

E-mail : lydie_blot@schluter-systems.fr

Tél. : 03 44 54 18 25

PLAFONDS ROCKFON :
"CHOISISSEZ VOTRE
ESTHÉTIQUE,
NOUS AVONS
LES PERFORMANCES"



ROCKWOOL
Rockfon
DYNAMISEZ VOTRE PLAFOND

Rémi Vaganay

E-mail : remi.vaganay@rockfon.fr

Tél. : 01 40 77 82 08

Port. : 06 07 61 28 27

Sites Internet : www.rockfon.fr et monoacoustic.fr

**Plafonds et panneaux muraux SELVA® : laissez-vous
tentier par la finition bois !**

La simplicité et l'élégance naturelle du bois, son caractère
à la fois sobre, chaleureux et raffiné ont inspiré à Rockfon
la création d'une gamme complète de plafonds et de revê-
tements muraux finition bois pour le confort acoustique
des espaces intérieurs.

Composée de six teintes, classiques ou contemporaines,
la gamme SELVA se décline en deux finitions de bords
(bords droits ou feuillurés) dans la version plafond. Les
panneaux muraux, quant à eux, disposent d'une finition
de bord permettant de créer un effet "joint creux" très
discret.

La gamme SELVA a été conçue de manière à assurer
un confort acoustique d'exception ($\alpha_w = 0.95$ en version
plafond et $\alpha_w = 0.80$ en version murale). En laine de roche,
100 % recyclables, les éléments SELVA répondent aux
besoins des ERP en matière de sécurité incendie. Faciles
d'entretien, leur surface est durable et ils ne favorisent
pas le développement de micro-organismes.

MENUISERIES ALU/PVC,
FAÇADES, VERRIÈRES,
Panneaux SOLAIRES,
BRISE-SOLEIL,
STORES D'OCCULTATION
EXTÉRIEURES

SCHÜCO

Régis Motte

E-mail : schuco@keops.net

N° Vert : 0 820 20 20 21

Site Internet : www.schuco.fr

**Façade E² Schüco : un système modulaire combinant l'efficacité
énergétique, l'intelligence et l'esthétisme**

• **Structure de façade Schüco SFC 85**

Des ouvrants automatiques ont été développés sur la base SFC 85 de
Schüco garantissant un clair de jour optimum. Dorénavant, les fenêtres
d'une largeur atteignant jusqu'à 2,70 m peuvent être choisies comme
ouvrants.

• **Ventilation décentralisée**

Les coûts d'énergie peuvent être réduits de 30 %. Associant
ventilation naturelle et de nuit, ce module offre tous les béné-
fices d'une ventilation double flux.

• **Protection solaire**

Un store d'extérieur CTB de haute performance est intégré
de façon transparente dans l'enveloppe du bâtiment permet-
tant la diminution des coûts d'éclairage et la réduction des
consommations dédiées au refroidissement.

• **Modules photovoltaïques semi transparent**

Les cellules photovoltaïques intégrées selon une technologie
de film mince ou cellules cristallines assurent d'incomparables
performances de rendement thermique.





E-mail : flaxline@soprema.fr
Tél. : 01 47 30 19 19 (France Nord) / 04 90 82 52 46 (France Sud)
Site Internet : www.soprema.fr

Soprema propose Flaxline, premier écran de sous-toiture et pare-pluie au monde à base de fibres naturelles de lin

Exploitant au maximum les propriétés naturelles du lin, les équipes R&D de **Soprema** ont mis au point **Flaxline**, un écran de sous-toiture aux caractéristiques techniques exceptionnelles.

Performances inégalées

- Membrane très Hautement Perméable à la Vapeur d'eau
- Imperméable à l'eau
- Résistance exceptionnelle permettant un entraxe chevrons jusqu'à 120 cm.

Novateur et polyvalent

Bien plus qu'un écran de sous-toiture, **Flaxline** s'applique également en pare-pluie sur les murs de façade ou derrière un bardage.

Breveté par **Soprema** en exclusivité mondiale, **Flaxline** s'adresse à tous types de construction, en neuf et en rénovation.

Confort inégalé

Flaxline est un matériau léger, facile à poser, très agréable au toucher et esthétique.

Produit sain

La fibre de lin utilisée est un produit naturel issu de l'agriculture française. Le processus de fabrication par hydroliage a un très faible impact environnemental.



REVÊTEMENTS DE SOLS
PVC, CONCEPT DOUCHE,
LINOLÉUM, PARQUETS
MASSIFS ET FLOTTANTS,
STRATIFIÉS



Chêne vieilli gris - 3973005 (vintage)

Hêtre foncé - 3972004 (contemporain)



Fanny Bayet-Lucas

E-mail : infodoc@tarkett.com
Tél. : 01 41 40 42 49
Port. : 06 80 31 76 69
Site Internet : www.tarket-batiment.fr

I.D. Living de TARKETT

Cette **nouvelle collection modulaire** se prête brillamment à toutes les inspirations.

I.D. Living se décline en 4 tendances selon les goûts et les envies : Contemporain, Éléance, Loft vintage ou Authentique, à travers une sélection d'images authentiques pour créer des ambiances sur mesure.

Passeport technique :

- PVC hétérogène avec décors imprimés haute définition recouvert d'une couche d'usure transparente en PVC pur de 0,30 mm
- Facilité d'entretien et durabilité grâce au traitement de surface TOPCLEAN (PUR) qui ne nécessite ni cire ni métallisation à vie
- Haute résistance au poinçonnement ≤ 0.05 mm
- Traitement trafic modéré, U2sP2*
- Groupe d'abrasion T
- Produit recyclable

La nouvelle collection I.D Living de Tarkett se présente comme un guide de choix parmi les tendances actuelles.

* Demande en cours enregistrée sous le N° 09.4002 du 03 mars 2009 (valable 1 an)

SCHÜCO

MENUISERIES ALU/PVC, FAÇADES, VERRIÈRES,
Panneaux solaires, Brise-soleil, Stores
d'occultation extérieurs

Régis MOTTE

E-mail : schuco@keops.net
N° Vert : 0 820 20 20 21
Site Internet : www.schuco.fr

sikkens

SIKKENS, MARQUE INTERNATIONALE
DU GROUPE AKZO NOBEL, FABRIQUE
ET DISTRIBUE UNE LARGE GAMME DE PEINTURES
PROFESSIONNELLES POUR LE BÂTIMENT

Étienne ROCHETTE-CASTEL

E-mail : etienne.rochette-castel@akzonobel.com
Port. : 06 08 37 82 69

Siplast

ÉTANCHÉITÉ BÂTIMENT ET TP, INSONORISATION,
VÉGÉTALISATION ET RETENUE TEMPORAIRE
DES EAUX DE PLUIE EN TERRASSES

Jean-Michel RIO

E-mail : frjro@icopal.com
Tél. : 01 40 96 35 35
Port. : 06 07 80 69 48
Site Internet : www.siplast.fr



SPÉCIALISTE MONDIAL DES PRODUITS
D'ÉTANCHÉITÉ DEPUIS 1908

Thierry SONET

E-mail : tsonet@soprema.fr
Tél. : 04 90 82 52 46
Site Internet : www.soprema.fr



Tarkett

REVÊTEMENTS DE SOLS PVC, CONCEPT DOUCHE,
LINOLÉUM, PARQUETS MASSIFS ET FLOTTANTS,
STRATIFIÉS

Fanny BAYET-LUCAS

E-mail : infodoc@tarkett.com
Tél. : 01 41 40 42 49
Port. : 06 80 31 76 69
Site Internet : www.tarket-batiment.fr



CONCEPTION ET FABRICATION DE SYSTÈMES
DE MENUISERIES ALUMINIUM

François FONTAINE

E-mail : francois.fontaine@hydro.com
Tél. : 05 61 31 28 54



MARQUE LEADER EN CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
ET EAU CHAUDE SANITAIRE DE 10 À 3 000 L

Thierry GOUX

E-mail : tgoux@thermor.tm.fr
Port. : 06 18 35 76 54
Site Internet : www.thermor.fr

TRESPA®

PANNEAUX HAUT DE GAMME POUR REVÊTEMENTS DE FAÇADES, FAÇADES DÉCORATIVES ET AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Olivia RIVIERE

E-mail : oriviere@trespa.com

Tél. : 01 79 92 82 01

Site Internet : www.trespa.com/fr

USM

Systèmes d'aménagement

FABRICANT DE MOBILIER MODULAIRE DESTINÉ À OPTIMISER L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES PROFESSIONNELS OU PRIVÉS

Martine MANUEL

E-mail : m.manuel@fr.usm.com

Tél. : 01 53 59 30 30

Site Internet : www.usm.com



Systèmes de fenêtres PVC

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE FENÊTRES PVC RÉPONDANT AUX NORMES ET LABELS LES PLUS EXIGEANTS POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION

Arnaud ROBY

E-mail : aroby@veka.com

Port. : 06 27 91 32 46

Site Internet : www.veka.fr

VELUX

CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

Catherine JUILLARD

Tél. : 01 64 54 22 90

Site Internet : www.velux.fr



Boîtes aux lettres

FABRICANT DE BOÎTES AUX LETTRES PERSONNALISABLES DÉCORATIVES OU STANDARDS, BOIS, ACIER

Dominique BERTON

E-mail : dberton@visorex.com

Tél. : 01 60 05 91 10

Port. : 06 08 27 47 33

weber

ENDUITS DE FAÇADES, I.T.E., SYSTÈMES DE POSE DE CARRELAGES, MORTIERS ET BÉTONS

Christian GÉRARD-PIGEAUD

E-mail : christian.gerard-pigeaud@saint-gobain.com

Tél. : 01 60 62 13 51

Centre de Renseignements Techniques :

0 820 00 33 00 (N° Indigo)

Site Internet : www.weber.fr



Building Value

WIENERBERGER EST LE SPÉCIALISTE INCONTOURNABLE DE LA TERRE CUITE. DES SOLUTIONS TERRE CUITE POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION - TUILES ET SOLUTIONS PHOTOVOLTAÏQUES, BRIQUES ET MONOMUR, BRIQUES APPARENTES, BARDAGE, PAVÉS.

Marc BELLAI

E-mail : marc.bellai@wienerberger.com

Tél. : 01 69 26 12 52

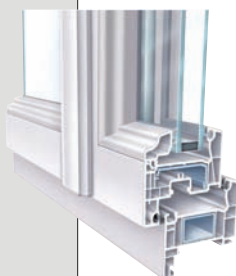
Site Internet : www.wienerberger.fr

CONCEPTEUR DE SYSTÈMES DE FENÊTRES PVC RÉPONDANT AUX NORMES ET LABELS LES PLUS EXIGEANTS POUR LE NEUF ET LA RÉNOVATION

Une large variété de couleurs et d'esthétiques pour répondre à tous les styles d'architecture et de décoration



5 chambres pour une performance thermique supérieure



Systèmes de fenêtres PVC

SERVICE COMMUNICATION

E-mail : infofrance@veka.com

Tél. : 04 50 81 88 00

Site Internet : www.veka.fr

SOFTLINE – SWINGLINE : nouvelle génération de fenêtres en 70 mm

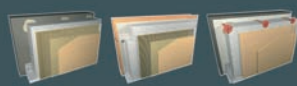
Grâce à leurs profilés en 5 chambres et 70 mm d'épaisseur, la performance globale Uw des fenêtres SOFTLINE et SWINGLINE peut atteindre **1,2 W/m²K en double vitrage et 1,0 W/m²K en triple vitrage**. Avec des résultats 20 % supérieurs à ceux des solutions classiques en 58 mm, cette gamme permet de répondre facilement à la réglementation actuelle et anticipent les exigences de demain.

La **grande robustesse** des profilés confère aux menuiseries davantage de résistance, de rigidité et de sécurité. Leurs performances acoustiques sont également excellentes : **RAtr jusqu'à 42 dB(A)**.

En outre, les **différentes esthétiques** et la large palette de **26 couleurs et ton bois** offrent une grande variété de combinaisons possibles et permettent de répondre à tous les styles.

CONCEPTION, FABRICATION ET DISTRIBUTION DE FENÊTRES DE TOIT ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

Demandez la brochure "concevoir & prescrire une isolation thermique"



CONCEVOIR & PRESCRIRE

UNE ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR

avec les enduits Weber



Logements à Twickenham, Quad Architects



weber

Christian Gérard-Pigeaud

DIRECTEUR DE MARCHÉ

E-mail : christian.gerard-pigeaud@saint-gobain.com

Centre de Renseignements Techniques : 0 820 00 33 00 (N° Indigo)

Site Internet : www.weber.fr

Isolation thermique par l'extérieur : nouveaux systèmes weber.therm avec enduits minéraux à la chaux aérienne sur isolants

Des systèmes complets, simples et très performants sur Isolants en plaques (P.S.E. blanc ou gris jusqu'à 20 cm d'épaisseur en standard) collées, calées chevillées ou fixées mécaniquement par rails.

• Enduits minéraux à la chaux aérienne de 6 à 13 mm d'épaisseur : **Weber.therm XM**

Sous enduit avec trame de verre marouflée + enduits de finition au choix : badigeon **weber.prodexor K+S**, enduits talochés **weber.unicor**, enduits épais grattés **weber cal** manuel ou projeté.

• Enduit minéral projeté mécaniquement de 12 à 13 mm d'épaisseur : **Weber.therm XP M1**

Première couche d'enduit avec trame de verre marouflée puis couche de finition d'aspect gratté.

En complément : **Weber.therm motex** ou **Weber.therm PPE**, systèmes avec enduits de 5 à 6 mm d'épaisseur. Sous enduit en pâte (à mélanger avec ciment ou prête à l'emploi), trame de verre marouflée et R.P.E taloché (**Weber.tene XL** ou **ST**) ou granulats de marbre (**Weber.tene SG**).

Architectes, entrepreneurs, et formation

Tous les professionnels affirment que cela fait bien longtemps qu'ils tentent, mais sans succès (même à la suite du premier choc pétrolier), de réaliser des bâtiments vraiment économes en énergie¹.

Un processus sérieux est enfin engagé à la suite du "Grenelle" (peut-être aussi à cause des convulsions du baril de pétrole).

Les professionnels s'organisent... mais comment ?

Beaucoup d'entreprises se forment dans l'espoir de se grouper et de présenter des offres "d'ensemblier"².

Mais, qui dit ensemblier dit projet, car, devant la grande variété des solutions, des matériels et des matériaux, il faut avoir fait des choix avant d'acheter les produits pour les assembler³.

Or ces choix sont difficiles, parce que :

- les techniques du bâtiment se complexifient,
- la réglementation s'épaissit et devient plus exigeante,
- les responsabilités et engagements s'accroissent,
- les enjeux vont souvent au-delà des exigences énergétiques, – etc.

Ceci ne pose pas trop de problèmes aux grandes entreprises qui disposent de structures (en interne ou en externe) dotées d'ingénieurs et d'architectes capables d'établir un vrai projet avant de lancer les ouvriers sur le chantier. La maîtrise d'œuvre existe bien, mais elle est moins apparente⁴.

C'est un peu plus difficile pour les artisans et TPE du bâtiment, qui redécouvrent, à la suite des formations suivies, l'utilité d'un acteur "polysachant", capable :

- de prendre en compte globalement les enjeux : maîtrise énergétique, sécurité, hygiène et santé, aisance d'usage et confort, valeur patrimoniale et prise en compte du site, etc,
- d'imaginer les scénarios possibles, d'en étudier la faisabilité technique et économique, compte tenu des données et contraintes, y compris d'ordre administratif, et d'optimiser les performances de la solution retenue par un choix raisonné des matériaux et matériels,
- de décrire précisément les ouvrages à réaliser par les entreprises, afin de faciliter leurs interventions efficaces.

Le lecteur serait surpris si nous ne désignons pas l'architecte comme étant l'acteur répondant le mieux aux actions énumérées ci-dessus.

D'ailleurs, de tout temps, les artisans et TPE du bâtiment ont toujours marqué leur préférence pour une maîtrise d'œuvre solide qui soit, avec le maître de l'ouvrage, leurs deux seuls interlocuteurs. Les entrepreneurs ne cessent de déplorer la présence dans les opérations de bâtiment d'une multitude d'intervenants sans statut (à l'égard des entreprises), qui mettent leur grain de sel sur tout, et la plupart du temps, sans aucune responsabilité, ni à court, ni à long terme !

Mais alors, si la maîtrise d'œuvre reste, dans tous les cas, nécessaire, à quoi servent les formations suivies par les entrepreneurs ?

Nous pensons qu'elles sont essentielles, pour de multiples raisons :

- D'abord, quelle que soit la procédure adoptée, le travail de l'entreprise sera de plus en plus "qualifié" ; ceci impose des mises à jour régulières des savoirs, à tous les postes. Si chaque ouvrier comprend le sens du travail à exécuter, s'il sait qu'un détail négligé peut briser une chaîne complète de précautions⁵, sa fonction en sera valorisée. Connaître son rôle dans le projet d'ensemble fait passer du statut d'exécutant à celui de partenaire de la réussite globale.
- D'autre part, si on a la possibilité de concevoir le projet en équipe, les entreprises susceptibles d'apporter une valeur ajoutée par leur compétence dans leur domaine, seront recherchées pour leur apport dans la conception.
- Enfin, dans bien des cas, il sera demandé aux maîtres d'œuvre et entrepreneurs de s'engager sur des performances. L'avenir dira jusqu'où les entreprises sont prêtes à jouer la "solidarité", mais ce qui est certain, c'est que la maîtrise d'œuvre n'échappera pas à une responsabilité globale sur le projet... si sa fonction a été préservée !

Conclusion sans surprise : nous devons tous nous former, entrepreneurs et maîtres d'œuvre. Ceux qui prennent du retard le paieront cher demain. ■

Gilbert Ramus

[5] Pour exemples : l'étanchéité à l'air des constructions, ou l'absence de tout pont phonique nécessitent le sans-faute des entrepreneurs.

[1] En voici un exemple : en 1966, le maître d'ouvrage d'un hôpital départemental a fait retirer du projet des architectes, la laine de verre que ceux-ci avaient prévu d'insérer entre le mur extérieur et un doublage intérieur, en arguant que le surcoût n'était pas rentable, compte-tenu du faible prix du combustible (il s'agissait du charbon pour cet établissement) ! Les architectes étaient-ils farfelus ou le client trop calculateur ?

[2] Voir *Passion architecture* n° 24, page 6 "Le mirage du savoir des autres".

[3] Reconnaissons que certains industriels tentent de réduire la démarche à ce dernier acte. Espérons que le Gouvernement ne se laissera pas mystifier.

[4] On peut même penser que, lorsque les opérations présenteront un minimum de complexité (notamment de multiples enjeux), ce sont les maîtres d'ouvrage qui auront la sagesse de missionner une équipe de maîtrise d'œuvre avant de consulter les entreprises. Le processus classique a encore de l'avenir.



Le GEPA et la formation continue

Une ambition à la mesure des enjeux*

Les difficultés économiques prévisibles fin 2008 sont aujourd'hui une réalité pour les architectes et l'ensemble des acteurs du cadre de vie. Cette situation suscite de la part des professionnels des questions quant à l'organisation de leur travail voir à la pérennité de leur activité. La formation apporte une réponse, certes partielle, mais bien réelle contribuant à permettre la diversification vers de nouvelles missions ou aider à revoir son fonctionnement. Le GEPA organisme de la formation des Architectes et des Acteurs du cadre de vie depuis 40 années s'est doté d'une organisation et de moyens pour répondre au plus près des besoins des professionnels.

Organisation et Moyens

La formation continue est, avec la loi sur "la formation tout au long de la vie" et l'engagement du CNOA pour son caractère obligatoire, devenue un objet de marché et plus encore aujourd'hui un enjeu de pouvoir où les déclarations d'intention le disputent aux effets d'annonce. Dans ce contexte agité, il convient d'exposer le fonctionnement du GEPA, son organisation et les moyens dont il s'est doté pour répondre aux nécessités du moment et surtout à sa vocation d'origine ; servir la formation des Architectes.

Qu'elles sont les nécessités de principe de la formation continue pour notre profession ?

La nécessité est de proposer des formations correspondant aux trois temps de l'exercice professionnel :

- donner les outils pour accéder à la compétence et à la commande à ceux qui entrent dans la profession ;
 - permettre l'actualisation des connaissances du point de vue technique et réglementaire pour ceux qui produisent, notamment dans l'activité principale de Maîtrise d'œuvre ;
 - faciliter la diversification vers de nouvelles missions pour tous ceux qui en ont besoin et valoriser le savoir de l'expérience pour ceux qui peuvent le transmettre.
- Ces principes doivent guider l'action du GEPA quoique nous impose "l'évènement". Pour proposer les formations en accord avec ces principes le GEPA se doit à plusieurs tâches :
- créer et diffuser une offre de formation (mise en forme de propositions) ;

- animer des réseaux (centres associés et partenaires) ;
- initier la conception de produits formation (ingénierie de formation) ;
- échanger avec et former des formateurs ;
- gérer des moyens de diffusion (site Internet et plate-forme) ;
- répondre à des consultations pour des missions logistiques.

Pour honorer ces tâches le GEPA s'est doté d'une organisation selon trois secteurs :

- un secteur Opérateur / Distributeur qui assure la vente et la relation avec la clientèle et les centres de formation associés,
- un secteur d'Ingénierie de formation et formation de formateurs qui remplit la tâche de suivre les contenus en relation avec des Commissions Pédagogiques (une par domaines de formation composé d'administrateurs, de formateurs et d'utilisateurs motivés) et suit le projet "Formation de Formateurs",
- un secteur Prospective et Développement qui a pour objet les relations : "Nouveaux espaces, nouveaux acteurs, nouveaux moyens".

Cette organisation mobilise quatre permanents à ce jour.

Le cadre pédagogique est divisé en six domaines de priorité depuis 2008 dans lesquels s'inscrit l'ensemble des formations :

- la Qualité Environnementale et le Développement Durable ;
- l'Accessibilité pour tous et la Qualité d'usage ;
- la Programmation urbaine et architecturale ;
- le Management d'agence ;
- la Pratique Professionnelle ;
- l'Art et Culture et divers.

À l'intérieur de ses six domaines, les formations sont réparties par familles thématiques et qualifiées en "Fondamentaux, à caractère général, formation de base pouvant constituer un pré-requis / Approfondissement sur un aspect particulier permettant un développement spécifique / Application, concernant une approche ponctuelle dans le but d'assurer des tâches ou des missions particulières".

La stratégie développée est de préférer à des formations longues et coûteuses sauf si elles ont un caractère diplômant, des acquis personnels à la carte au rythme choisi librement à partir d'une base nécessaire. Ainsi pour "Construire Durable : l'Essentiel", la formation de six jours constitue la base qui permet ensuite d'aborder aisément l'ensemble des approfondissements de la Construction Durable. Le recours à une formation de base exposant l'essentiel permet d'éviter le collage d'approches multiples et séquentielles avec les risques des redites et contradictions qui peuvent aboutir à rendre obscur la question principale.

Ce petit exposé partiel sur des points d'organisation qui peut éclairer sur le fonctionnement du GEPA, a pour but aussi de provoquer des questions, d'éveiller de l'intérêt pour le travail que nous poursuivons au service des professionnels pour ne pas dire de susciter des vocations pour siéger dans les Commissions Pédagogiques, voire devenir formateur du GEPA, l'outil de la formation des Architectes et Acteurs du cadre de vie au service des professionnels.

À suivre. ■

Patrice Bailly,
président du GEPA



* Suite de l'article paru dans *Passion Architecture* n°26 d'octobre 2008

L'OFFRE DE FORMATION du 2nd semestre 2009

Disponible sur notre catalogue et sur le site : www.formation-architecte.com

50 thèmes de formation au catalogue répartis en 6 domaines thématiques pour 3 types d'approche :

- Les **Fondamentaux**, pour disposer de repères, saisir les enjeux et acquérir les bases de la réflexion.
- Les **Approfondissements** pour détailler un sujet et en maîtriser les tenants et les aboutissants.
- L'**Application**, pour connaître et utiliser méthode et outils avec des objectifs particuliers définis.

Pour construire les formations en perfectionnant la qualité des contenus, nous avons recours de plus en plus à des partenariats avec des organisations faisant référence dans leur domaine de connaissance.

LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES NOUVEAUTÉS : «Construire durable : L'essentiel»

6 jours pour acquérir les bases nécessaires afin que chacun puisse poursuivre, dans le contexte d'une approche « durable » maîtrisée, les objectifs qu'il se sera fixé de porter.

«Concilier Réhabilitation et Performance Energétique»

Pour réconcilier l'Architecte avec l'audit énergétique et lui faire découvrir qu'il n'est pas l'apanage réservé des seuls bureaux d'études thermiques.

L'ACCESSIBILITÉ ET LA QUALITÉ D'USAGE

LES NOUVEAUTÉS : «Le Diagnostic Accessibilité : une mission pour les Architectes»

Par l'application d'une méthode appropriée, faire du Diagnostic Accessibilité, une spécialité des Architectes, par une approche permettant d'opérer la prescription en prolongement naturel de l'appréciation du diagnostic.

LA PROGRAMMATION ARCHITECTURALE ET L'ASSISTANCE À MAÎTRE D'OUVRAGE

LES NOUVEAUTÉS : «Sensibilisation aux méthodes de programmation»

Une journée pour tous ceux qui pratiquent la programmation sans méthode particulière afin de confronter leur pratique à «l'approche programmatique».

LE MANAGEMENT D'AGENCE

LES NOUVEAUTÉS : «Gérer le personnel d'agence»

Pour mieux adapter son fonctionnement d'agence en période difficile en conservant et améliorant son outil de production.

LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

LES NOUVEAUTÉS : «Le Métier d'Architecte»

Les incontournables pour ceux qui accèdent à la Maîtrise d'œuvre ou veulent faire le point sur leurs manières de faire.

L'ART ET LA CULTURE

LES NOUVEAUTÉS : «La langue anglaise pour les Architectes»

La langue anglaise pour les Architectes à l'heure où les échanges à travers l'Europe et le Monde deviennent une réalité économique pour les Acteurs du Cadre de Vie.

«La pratique des logiciels»

Le GEPA inaugure des formations à l'informatique avec des perspectives d'extension dès 2010.

www.formation-architecte.com

La Rochelle

Maxime Bono ►



À La Rochelle, nos actions, nos projets s'articulent autour de la volonté de bien vivre ensemble.

Ce "vivre ensemble" appliqué à l'aménagement de la cité, c'est avant tout **organiser l'espace et les services** pour privilégier la rencontre et la vie collective, dans le respect des particularités de chacun et la satisfaction des besoins de tous. C'est aussi **affirmer notre histoire en préservant notre patrimoine**, bâti et naturel : des tours du Vieux-Port à l'ancienne halle à poissons des années 50, devenue le centre de congrès Espace Encan, ou du marché couvert du XIX^e aux colombages des maisons médiévales, en expliquant les enjeux du littoral, des espaces agricoles, des marais ancestraux et canaux... Mais aussi et surtout en construisant avec les savoirs, les techniques et les modes d'aujourd'hui, en affirmant **l'indispensable présence d'une architecture et d'une pensée contemporaine**, seules garantes de la modernité dans une ville qui se veut de son temps.

Nous avons fait le choix des énergies renouvelables à un moment où l'écologie urbaine n'était pas même un concept ! Ainsi dès 1977, 1 500 m² de capteurs étaient installés pour fournir de l'eau chaude sanitaire à 950 logements en Zone Urbaine Prioritaire. Depuis, les énergies alternatives n'ont cessé d'être intégrées dans nos projets ; le domaine

de l'habitat social fût à ce titre un riche terrain d'expérimentation : eau chaude sanitaire, chaudières bois, panneaux photovoltaïques, valorisation énergétique pour le traitement des ordures ménagères au travers d'un réseau de chauffage urbain qui alimente 3 500 logements sociaux, évitant ainsi le rejet de 15 000 tonnes de CO₂ par an dans l'atmosphère.

Désormais bien sûr, nos équipements publics répondent aux exigences de haute qualité environnementale et même au-delà. Les toutes nouvelles serres municipales, bâtiment qui produit plus d'électricité qu'il n'en consomme, conçues avec panneaux photovoltaïques, chaudière bois, logiciel de gestion climatique afin d'optimiser les températures, ossature bois, récupération des eaux de pluies et d'arrosage, en sont un bel exemple. Pour autant, la prise en compte de l'efficacité énergétique dans nos choix d'aménagement n'est qu'un moyen au service d'une politique globale de développement urbain durable.

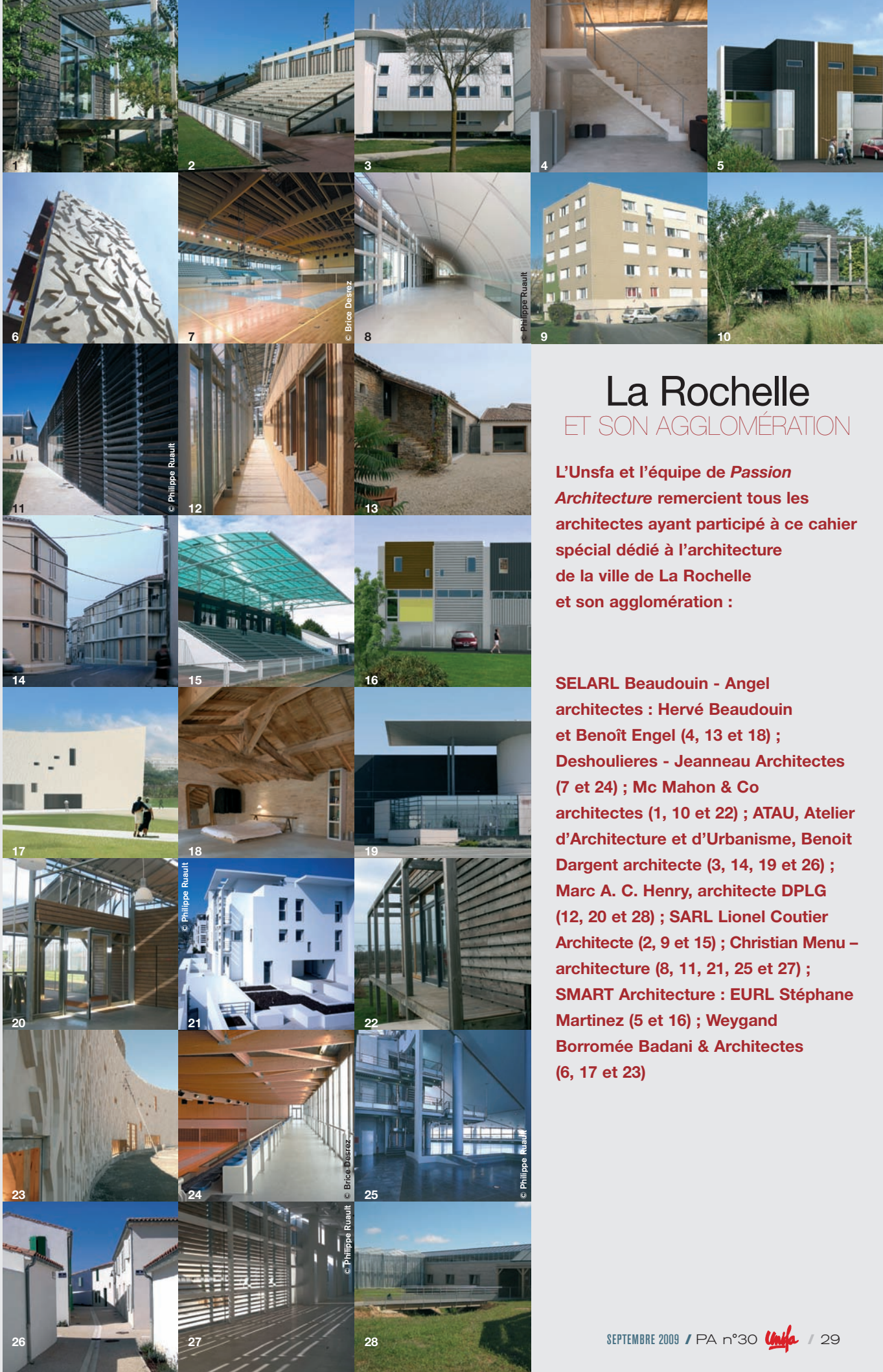
Car La Rochelle doit répondre à la croissance démographique née de sa forte attractivité, nous sommes amenés à "fabriquer de la ville", harmonieusement, en maintenant l'équilibre entre histoire et modernité, urbanité et nature, et en garantissant la mixité non seulement sociale, mais aussi économique, commerciale, culturelle... Aux Minimes, quartier récent, se côtoie aujourd'hui une grande

diversité de personnes et d'activités. Nous y avons construit des logements sociaux, des résidences de haut de gamme, des logements étudiants, développé des activités économiques, commerciales, touristiques et culturelles, à deux pas de la plage, du Port de plaisance et de l'Université, à quelques encablures du centre-ville. Peu à peu la ville se densifie pour éviter l'étalement urbain, source de gaspillage de matériaux, d'espace et consommateur de transports. Cela suppose **des solutions architecturales attentives pour concilier un habitat dense, peu élevé, mixte, économe, intime, spacieux et agréable**, et aussi une offre de transports publics à la hauteur.

Les espaces publics structurent la Ville. Parmi eux, les espaces naturels, très nombreux à La Rochelle, contribuent pour une grande part à la qualité de vie et à l'attractivité touristique. Autour du concept de jardin en mouvement cher à Gilles Clément, et avec son concours, nous avons entrepris de les revisiter et de les reconfigurer pour une intervention limitée et moins contraignante sur la végétation, en exploitant au mieux les capacités naturelles des espaces et des espèces pour diminuer les intrants, les dépenses d'eau, le passage des machines... Et favoriser l'émergence d'une plus grande diversité biologique.

Pour fabriquer cette ville nouvelle, valoriser l'héritage architectural, créer les conditions de l'adaptation permanente aux modes de vie d'aujourd'hui et aux contraintes de demain, le savoir des hommes de l'art est indispensable. Architectes, urbanistes, tous professionnels de l'acte de bâtir la ville ont su ici partager la même passion. Diverse, c'est bien ainsi qu'est La Rochelle : urbaine et naturelle, historique et innovante, humble et audacieuse, "belle et rebelle"... ■

Maxime Bono,
député de Charente-Maritime,
maire de La Rochelle,
président de la Communauté
d'Agglomération de La Rochelle



La Rochelle ET SON AGGLOMÉRATION

L'Unsfa et l'équipe de *Passion Architecture* remercient tous les architectes ayant participé à ce cahier spécial dédié à l'architecture de la ville de La Rochelle et son agglomération :

SELARL Beaudouin - Angel
architectes : Hervé Beaudouin
et Benoît Engel (4, 13 et 18) ;
Deshoulières - Jeanneau Architectes
(7 et 24) ; **Mc Mahon & Co**
architectes (1, 10 et 22) ; **ATAU, Atelier**
d'Architecture et d'Urbanisme, Benoit
Dargent architecte (3, 14, 19 et 26) ;
Marc A. C. Henry, architecte DPLG
(12, 20 et 28) ; **SARL Lionel Coutier**
Architecte (2, 9 et 15) ; **Christian Menu -**
architecture (8, 11, 21, 25 et 27) ;
SMART Architecture : EURL Stéphane
Martinez (5 et 16) ; **Weygand**
Borromée Badani & Architectes
(6, 17 et 23)

Christian Menu
architecte
Paris 7^e



- 1)** Siège de l'université de la Rochelle : sélectionné parmi les réalisations françaises les plus marquantes du 20^e siècle (livraison 1992-2010)
2) Logements sociaux, La Rochelle (maître d'ouvrage : OPHLM, livraison : 2003, prix de la qualité architecturale – ministère de la Culture)
3) Musée Cognacq, hôtel de Clerjotte, Saint Martin de Ré (17) : extension, réhabilitation en secteur sauvegardé (prix du musée pour tous 2008)



Centre de production horticole et serre d'exposition HQE®, La Rochelle : construction d'un ensemble de serres de production, d'une serre d'exposition, de bassins de récupération d'eaux et aménagement de zones paysagères et de cultures extérieures (maître d'ouvrage : ville de La Rochelle, livraison : 2007)



- 1)** Bassin de récupération, entrée "public", panneaux solaires
2) Entrée "public", panneaux solaires et photovoltaïques
3) Galerie de distribution



Weygand Borromée Badani & Architectes Paris 2^e

Mc Mahon & Co architectes associés CTBSD Saintes (17)



Salle Polyvalente (salle des fêtes et de spectacle) de Mireuil La Rochelle (17) (maître d'ouvrage : ville de La Rochelle, livraison : 2010)

Le bâtiment sera construit en béton matricé pour ses murs porteurs et en structure métallique pour supporter la toiture et les futurs équipements scénographiques prévus.

Les objectifs de développement durable : apport de lumière naturelle importante, protection solaire par brise soleil en façade Sud, bâtiment durable dans la pérennité de ses matériaux. Double vitrage renforcée Façades U=1.1



1) Perspective finale, façade sud
2, 3 et 4) Photos de chantier



Maison Lormont, Saintes (17) : construite sur un terrain en pente elle repose sur des pilotis en béton. La structure du bâtiment est entièrement en bois, la couverture est en tôle acier. Le bardage en mélèze est non-traité.



Stéphane Martinez
SMART Architecture
La Rochelle (17)



Réalisation d'un éco-quartier à La Rochelle : lofts des Salines

- 1) Bâtiment A
- 2) Bâtiment B
- 3) Mixité de 5 logements sociaux en triplex et 10 logements privés
- 4) 7 logements triplex sociaux



SARL Lionel Coutier Architecte
La Rochelle (17)



1 et 2) HLM de Saint Éloi, La Rochelle (17) : le projet comporte la réhabilitation de deux immeubles des années 60 regroupant actuellement 70 logements HLM.

1) avant

2) après



3 et 4) Réhabilitation des tribunes et vestiaires du Stade de Périgny (17) : construction d'un club house et d'un promenoir, restructuration complète des vestiaires et sanitaires et réfection de la toiture des tribunes du stade de Périgny, dans un souci environnemental et passif (gestion des apports solaires) et une dynamique novatrice.

3) avant

4) après



Les grilles et diffuseurs Aldes donnent de l'air à vos réalisations.



Grille intérieure :
AC 440



Diffuseur plafonnier :
SC 310R



Diffuseur à fentes :
AN 280TP



Diffuseur à jet
hélicoïdal : AR 883



Diffuseur spéciaux :
DGH2

**Découvrez plus de 130 modèles conformes
à nos exigences de qualité aéraulique,
acoustique et esthétique.**

Profitez des services Aldes associés :
Centre d'essais, R&D, produits personnalisés.

**La ventilation
c'est Aldes!**

Entretien avec Bernard Kohn

Depuis 1962, successivement aux USA, en Inde, puis en France, Bernard Kohn a développé une double activité d'architecte et de formateur, souvent intégrée à des projets participatifs. Ses préoccupations se retrouvent inséparablement imbriquées au sein de l'association "la Manufacture des Paysages¹" qu'il a co-fondée en 2002 dans le "Pays Cœur d'Hérault", à Villeneuve et Octon.



Né en France en 1931, **Bernard Kohn** immigre aux USA en 1941. Études universitaires M.Arch., puis enseignant en urbanisme à Yale avant un séjour important à Ahmedabad en Inde de 1962 à 1968. Co-fondateur de l'école d'architecture devenue "CEPT University" : *environnement planification et technologie*. Projets essentiellement d'architecture publique : ambassade de France à Mexico, ligne Météor RATP Paris, palais de justice de Clermont-Ferrand et Montpellier, plusieurs projets d'habitats participatifs. Publications :
 • *Regards Croisés sur un Territoire*, éditions de l'Espérou 2006,
 • *Expérimentations : processus de conception de forme urbaine et architecturale*, Plan Construction 1986

L'association rassemble élus, habitants, professionnels, venus de différents horizons, dans une réflexion commune autour des réalités et surtout des potentialités du territoire.

Pour permettre à tous une meilleure compréhension des enjeux et pour que chacun puisse contribuer à l'élaboration de la démarche de projet, plusieurs modes d'expression, de l'oral à l'écrit,

aux modes de visualisations sont utilisés simultanément : du virtuel à la réalisation et manipulation de maquettes et surtout de plans reliefs.

Passion Architecture : Dans votre travail, vous mettez un point d'honneur à ne pas séparer architecture, pédagogie et démarches participatives. Quelles en sont les raisons ?

Bernard Kohn : Ce sont trois mondes, dont les intentions et les réflexions se croisent, et s'interpellent. L'architecture est intimement liée à un territoire, à un terroir. Ceci implique une population

spécifique qu'impérativement on se doit de prendre en compte, d'interroger et de comprendre et, sans élitisme de ma part, de sensibiliser à la recherche d'une réelle **identité individuelle et collective**. Il s'agit de contrebalancer la domination et l'**hégémonie du toujours plus**, afin de questionner et tenter de se **dégager** de la manipulation des pouvoirs par les médias, les relais administratifs et notre propre "conditionnement".

C'est ainsi que de part et d'autre : maîtres d'ouvrage, élus, habitants, nous pouvons espérer devenir de réels interlocuteurs et, ensemble, façonner des environnements qui correspondraient mieux à nos valeurs et à une éthique territoriale.

P. A. : Dans quel cadre, quels lieux, se situent pour vous la formation des jeunes, puis la formation professionnelle et la formation populaire ?

B. K. : Tous les lieux, toutes les situations ont une potentialité d'innovation. Les écoles maternelles sont exceptionnellement vivantes et particulièrement inventives, on y rentre avec joie. Mais à partir de là, dès l'école primaire, et tout ce qui suit y compris l'université, et bien évidemment les écoles d'architecture, on se trouve, d'après ma propre expérience, dans des mondes où il est difficile de s'adapter.

Certes il y a maintenant les livres et les ordinateurs, mais on tente tout de même d'y valoriser ce qui est intellectuel au détriment du sensible.

Il serait si facile d'adjoindre toute une panoplie d'ateliers qui permettraient à chaque élève de se révéler : ateliers de fabrication, d'invention, de pratiques artistiques, de technologies allant de vieux outils à des éoliennes et panneaux solaires, sans négliger l'entente avec la nature.

On peut faire le même constat à propos de ces écoles d'architecture isolées sur

[1] **La Manufacture des Paysages...** penser le patrimoine et les territoires de demain
 Présidée par Ursula Paravicini
 Village des arts, Ricazouls 34800 Octon
 tél. : 04 67 96 30 45
 site Internet : lamanufacturedespaysages.org
 e-mail : lamanufacture-octon@wanadoo.fr



leurs terrains et qui auraient dû se retrouver au sein d'universités de l'environnement, réunissant toutes les matières et disciplines qui collaborent à la fabrication de nos territoires, des villes et villages, et au milieu agricole et naturel. Continuer à intensifier la séparation entre l'intellectualisation et **le faire**, le virtuel et **le réel**, le monde clos de la formation et celui de **la vie en marche**, entraîne une intolérable perte de connaissances, de synergie, d'imagination, et de relations sociales...

En Inde et en France, au sein d'ateliers publics d'architecture et d'urbanisme, j'ai participé à des expériences de formation où les étudiants en architecture côtoient d'autres disciplines dans un contexte spécifique de village, de quartier en contact avec les élus et les habitants.

Je rêve de voir se réaliser un tel atelier dans le "Pays Cœur d'Hérault" : lieu de rencontre entre le monde universitaire et un terroir.

P. A. : Quels ont été pour vous, les projets importants de démarches participatives ?

B. K. : La participation n'est pas "une couche en plus" que l'on rajoute à un projet. C'est une véritable démarche pour laquelle ont compté :

- l'étude recherche action "*Participation in Community*" effectuée en 1968 dans des villages en Inde. Vivre plus d'un mois sur place avec des étudiants, répertorier ce qui donne du sens à la vie villageoise, présenter les résultats aux habitants et ne pas partir comme des voleurs avec l'information pour en faire sa thèse ;
- une démarche similaire dans les années 70 dans la cade d'UP8, avec les ateliers de Coupvray et Quincy Voisin. Des projets d'habitats participatifs en HLM locatifs à Gennevilliers et Yzeure, et en accession rue du Buisson Saint Louis à Paris X ;
- et actuellement :
- le travail dans l'Hérault avec l'association,

- et à Ahmedabad (six millions d'habitants) où l'année dernière nous avons réalisé, dans le marché le plus populaire de la ville, une exposition sur le fleuve Sabarmati comme écosystème.

P. A. : Depuis presque dix ans, dans l'Hérault vous avez orienté vos efforts vers des implications citoyennes, d'abord comme élu dans une petite commune, puis avec l'association "la Manufacture des Paysages"

B. K. : C'est à partir de Villeneuve, ancienne manufacture royale du 17^e siècle, véritable bijou entouré de champs, que j'ai éprouvé, un sentiment de responsabilité vis-à-vis du monde environnant.

Comme élu, comme architecte, il m'a semblé d'autant plus important de pouvoir valoriser un tel exemple de cohérence urbaine vis-à-vis des communes environnantes. Celles-ci sont déjà partiellement défigurées par l'étalement urbain qui déstabilise le fragile équilibre du tissu rural.

Depuis 2002, l'association tente de sensibiliser les élus, habitants, et bien évidemment les jeunes, à **penser** une urbanisation territoriale cohérente. Penser, puis essayer de créer, dans un environnement dominé par l'hégémonie marchande et les pertes de valeurs et d'identité.

P. A. : Quels sont les personnes qui ont le plus marqué votre parcours ?

B. K. : Gandhi, Martin Luther King, Paolo Freire, Ivan Illich, puis Patrick Geddes qui reste pour moi un incontournable visionnaire... Des penseurs comme Martin Buber, Dom Elder Camara, Pierre Rabhi. Et dans notre domaine : Louis Kahn, Aldo Van Eyck, et plus relié à notre travail dans l'Hérault, les contributions d'Alberto Magnaghi ("le Projet Local") et David Mangin.

On ne peut pas oublier tous ces incroyables artisans d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs, des hommes dont les revues en général ne parlent pas.

Au Palais de Justice de Montpellier, j'ai moi-même financé, en raison de l'incompréhension de la part du procureur, une grande plaque apposée à l'entrée sur laquelle figurent plus de 600 noms des ouvriers qui ont travaillé sur le chantier. Sans eux pas d'œuvre. Cette

reconnaissance, c'est aussi une forme de participation.

P. A. : Quelle place donnez-vous au politique ?

B. K. : L'urbanisme et l'architecture sont totalement inséparables du politique et de la politique en général. Comment peut-on imaginer, uniquement parce que l'on vous le commande, participer à la fabrication de ces zoos urbains en France et ailleurs, de ces absurdités écologiques de tours isolées les unes des autres et qui ne sont qu'une révérence de plus au pouvoir et à l'argent ? Et ceci avec une certaine désinvolture, sans se soucier de l'existence à quelques centaines de mètres d'incroyables îlots de pauvreté ? Comment ne pas participer ainsi à accroître les inégalités sociales ?

L'architecture est spatiale, mais elle est aussi infiniment sociale.

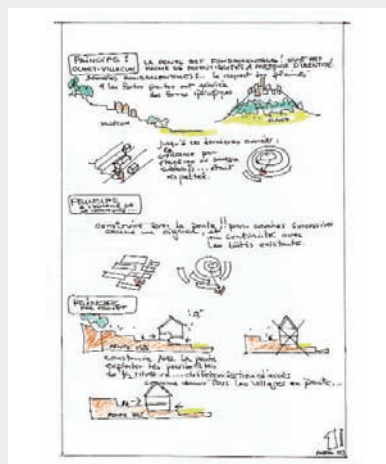
Elle est intimement liée à l'**éthique** et au **sens** d'un monde auquel nous souhaiterions pouvoir participer.

P. A. : Pour vous, que signifie être architecte ?

B. K. : Par analogie, je visualise un axe de vie "passé présent futur", une liane autour de laquelle s'articulent ce qui m'a été transmis, les expériences de jeunesse, puis ma vie personnelle et celle d'architecte, mon engagement citoyen, de pédagogie, l'expression d'une éthique.

C'est notre éthique et notre responsabilité professionnelle de pouvoir sauvegarder et contribuer autant que possible à la recherche de sens et de cohérence de notre environnement, et de la vie quotidienne des habitants.

C'est avoir conscience que **si aujourd'hui la terre avait une voix, elle hurlerait son désespoir...** ■



Réforme des retraites

et emploi des seniors, ce qu'un employeur doit savoir

Le chef de l'État a annoncé devant les parlementaires réunis en Congrès à Versailles le 22 juin dernier un "rendez-vous capital" à la mi-2010 pour réformer les retraites. Les pistes communément présentées sont, l'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge légal de départ à la retraite, la diminution des pensions, sans oublier la prise en compte de la pénibilité et de l'emploi des seniors.

Comme l'explique le Conseil d'Orientation des Retraites (C.O.R.), la question du recul de l'âge minimum légal de départ à la retraite doit s'apprécier en liaison avec la situation de l'emploi des seniors car un recul de l'âge légal de la retraite ne conduit pas mécaniquement à un recul équivalent de l'âge de cessation d'activité. En France, le taux d'emploi des salariés de 55 ans et plus s'établit à 38,3 %¹, alors que la moyenne de l'Union Européenne est à 44,7 % et qu'un objectif européen de 50 % était fixé pour 2010. La solution passe donc par un cumul de mesures.

Même si à l'heure actuelle nous sommes sévèrement touchés par la crise économique, l'amélioration de la situation de l'emploi des seniors revêt un triple enjeu. Économique (l'élargissement de la participation au marché du travail soutient notre potentiel de croissance), de cohésion sociale (par l'insertion de toutes les générations dans l'entreprise, la transmission des savoirs et des expériences) et de financement de la protection sociale (il s'agit d'un levier décisif pour l'amélioration des comptes de la branche retraite et du régime d'assurance chômage).

Face au déficit structurel des retraites, plus de 5,5 milliards, le Gouvernement fait de la mobilisation en faveur du maintien et du retour à l'emploi des seniors l'une de ses priorités. C'est la raison pour laquelle il a franchi une nouvelle étape en mettant en œuvre en 2009 différentes mesures, complétant l'arsenal de dispositifs incitatifs ou contraignants déjà en place. Dans ce contexte, les entreprises

doivent faire face à plusieurs éléments : nécessité d'anticiper un allongement des carrières, tenir une gestion administrative du personnel rigoureuse et efficace, imaginer d'autres politiques de rémunération. En bref, s'engager dans une démarche qualité.

Le passage progressif de 40 à 41 ans de cotisations

Une retraite demandée à partir de 65 ans est liquidée à taux plein mais pour bénéficier d'une retraite à taux plein à partir de 60 ans, la carrière doit être suffisamment longue pour valider un nombre de trimestres qui varie selon l'année de naissance.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les salariés du privé nés avant 1953 doivent cotiser un trimestre supplémentaire, 161 trimestres au lieu de 160 et la durée d'assurance requise va augmenter d'un trimestre tous les ans jusqu'en 2012, pour atteindre, cette année là, 164 trimestres, soit 41 ans de cotisations. Pour eux, les durées d'assurance requises sont définitivement figées, elles n'augmenteront pas, quoi qu'il se passe à l'avenir. En revanche pour les personnes nées à partir de 1953, c'est une autre histoire...

Amélioration du taux de la surcote

La surcote est une majoration de la pension de retraite de base dont bénéficient les assurés qui continuent de travailler après 60 ans au-delà de la durée d'assurance nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein. Depuis le 1^{er} janvier 2009, le taux de la surcote est porté à 5 % (au lieu de 3 %) pour chaque année accomplie après la durée nécessaire pour bénéficier de la retraite à taux plein.

Assouplissement du cumul emploi-retraite

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les retraités peuvent reprendre une activité professionnelle et cumuler sans limite leurs revenus d'emploi et leurs pensions de retraites de base et complémentaire Arrco et Agirc. Cela suppose trois conditions : que les retraités aient 65 ans ou qu'ils aient au moins 60 ans et qu'ils justifient d'une carrière complète pour ouvrir droit à une retraite à taux plein. Si ces conditions ne sont pas remplies, le retraité peut quand-même reprendre une activité salariée avec certaines limites selon les règles de l'ancien régime du cumul emploi-retraite.

Mise à la retraite d'office : interrogez vos salariés avant leurs 65 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'âge à partir duquel l'employeur peut mettre un salarié d'office à la retraite est passé de 65 à 70 ans. L'employeur conserve une possibilité de mettre à la retraite un salarié ayant atteint 65 ans, mais il doit au moins 3 mois avant sa date anniversaire, l'avoir interrogé par écrit sur son intention de quitter volontairement l'entreprise pour bénéficier d'une pension de vieillesse.

Si le salarié répond, dans le délai d'un mois qui lui est imparti, ne pas envisager partir à la retraite ou que l'employeur n'a pas entrepris la consultation préalable du salarié dans les temps, la mise à la retraite n'est pas envisageable pour l'année à suivre. La procédure de consultation pourra être répétée chaque année jusqu'au 70^e anniversaire du salarié, âge à partir duquel l'employeur retrouve la faculté de le mettre d'office à la retraite. En cas de réponse

[1] Derniers chiffres connus de 2008

positive, absence de réponse ou réponse tardive du salarié, l'employeur peut faire usage de la possibilité de mise à la retraite pour l'année à suivre.

Si une mise à la retraite a lieu alors que ces conditions ne sont pas remplies, la rupture du contrat de travail par l'employeur peut être requalifiée en licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Analyser la nature du départ à la retraite pour calculer l'indemnité

La différence est importante entre les indemnités de départ volontaire (allocation de fin de carrière) et des indemnités de mise à la retraite. L'allocation de fin de carrière prévue par la Convention collective (art. XIV.1.2) est en effet de 12,5 % de la moyenne du salaire brut par année d'ancienneté et est assujettie en totalité à cotisations et contributions sociales alors que les **indemnités légales de mise à la retraite** sont passées à 20 % de la moyenne du salaire brut par année d'ancienneté² depuis le 26 juin 2008 et sont exonérées en totalité de cotisations sociales, dans la limite de 5 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS).

Le Contrat de travail à durée déterminée "senior"

En vigueur depuis 2006, le CDD Senior d'une durée maximale de 18 mois, renouvelable une fois sans pouvoir excéder 36 mois, s'adresse aux personnes de plus de 57 ans en recherche d'emploi depuis plus de 3 mois. Tout l'intérêt de ce CDD réside dans sa durée maximale et dans l'absence d'accroissement temporaire de l'activité à justifier (à la différence d'un CDD pour surcroît d'activité). Pour le reste, le CDD senior relève des dispositions applicables à tous les autres CDD.

Le problème du niveau des pensions

Le montant de la pension de retraite du régime général dépend du nombre d'années de cotisations, du salaire annuel moyen (SAM) des 25 meilleures années et de l'âge de départ à la retraite. Le **taux plein** est égal à 50 % du SAM avec un maximum théorique de 50 % du PMSS,

soit 1 429,50 euros par mois en 2009. Le régime général est complété par les régimes complémentaires obligatoires, AGIRC et ARRCO, qui fonctionnent eux selon la technique du "point". D'une manière générale, étant donné que les pensions sont nettement inférieures aux salaires, l'écart entre le revenu disponible d'un retraité et d'un actif cadre est d'environ 40 à 60 % et de 30 % pour un employé.

Les systèmes d'épargne collective, dispositifs de compléments de retraite

Grâce à l'offre d'Epargne Salariale des Professions Libérales (ES-PL)³, les architectes peuvent notamment adhérer à un plan d'épargne inter-entreprises (PEI), plans d'épargne à 5 ans, et un PERCOI (Plan d'Epargne pour la retraite Collectif Inter-entreprises), plan d'épargne horizon retraite. Deux dispositifs basés sur les performances de l'entreprise. La possibilité offerte par la loi du 3 décembre 2008 aux dirigeants de PME de bénéficier à titre personnel de l'épargne salariale est aujourd'hui un élément encore plus attractif en faveur du développement de ces outils que le crédit d'impôt pour l'entreprise elle-même.

Instaurer un entretien de carrières pour tous les salariés à partir de 45 ans

Depuis le 26 juillet 2006⁴, tout salarié doit bénéficier d'un entretien de carrières à compter de son 45^e anniversaire et ensuite tous les 5 ans. Les points à aborder avec le salarié au regard de l'évolution des métiers et des perspectives d'emploi dans l'entreprise sont ses compétences, ses besoins de formation, sa situation et son évolution professionnelle dans l'objectif de lui permettre d'anticiper la seconde partie de sa vie professionnelle.

Maintien de la complémentaire santé de branche

Le maintien de la couverture frais de santé est accordé, sans condition de période probatoire ni d'examen ou de questionnaires médicaux, aux bénéficiaires d'une pension de retraite. Les garanties proposées restent identiques à celles du régime

de base conventionnel des actifs, même si des options adaptées à la situation des bénéficiaires sont proposées par l'organisme assureur en supplément. Les tarifs proposés aux retraités sont majorés de 30 % par rapport au tarif total (part patronale et salariale) du régime de base conventionnel. La Loi Evin fixant une majoration maximale de 50 %. L'employeur déclare le départ en retraite aux institutions de prévoyance dès la fin du préavis. Le retraité bénéficie alors d'un mois de couverture gratuit et dispose d'un délai maximum de 6 mois à compter de la rupture de son contrat de travail pour adhérer.

L'obligation déclarative sur les mises à la retraite, licenciements et ruptures conventionnelles des seniors

Tout employeur ayant procédé en 2009 à une mise à la retraite, un licenciement ou une rupture conventionnelle d'au moins un de ses salariés âgés de 55 ans ou plus doit adresser à l'URSSAF une déclaration de départ des salariés spécifique (Cerfa n°13799*01) et ce au plus tard le 31 janvier 2010. **Le défaut de déclaration donne lieu à une pénalité d'un montant égal à 5 292 euros, soit 600 fois le taux horaire du SMIC.**

Des sanctions dès 2010 pour les entreprises d'au moins 50 salariés ne prévoyant pas de dispositions particulières en matière d'emploi des seniors⁵

L'article 87 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 a créé un dispositif incitant les entreprises ou les groupes employant au moins 50 salariés à négocier des accords ou à établir des plans d'action en faveur de l'emploi des seniors, **sous peine de se voir appliquer une pénalité égale à 1 % de leur masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2010.**

En complément de l'État et des entreprises, les branches professionnelles ont un rôle décisif à jouer dans ce défi que constitue le développement de l'activité après 50 ans. ■



Patrick Julien,
Unsa social

[2] Art. L. 1237-9 du Code du travail rendant caduque l'application du tiret 1 de l'article XIV.1.2 de la Convention collective des Entreprises d'architecture

[3] Accord collectif de travail négocié par l'UNAPL

[4] Arrêté d'élargissement aux professions libérales de l'ANI relatif à l'emploi des seniors du 13 octobre 2005.

[5] Et n'étant pas couverte par un accord de branche sur ce thème.

Réforme du permis de construire...

Réforme de l'instruction... ?

À l'heure où le Bâtiment devrait être un moteur de relance de la crise économique, les architectes rencontrent de nombreuses difficultés dans l'obtention des autorisations administratives et de permis de construire.

Ces difficultés sont apparues dans l'application de la réforme du permis de construire, réforme qui, selon la déclaration du 1^{er} juin 2004 de Gilles de Robien, ministre de l'Équipement, répondait à trois objectifs :

- la simplification administrative,
- la recherche d'une meilleure qualité architecturale et urbaine,
- la réduction du contentieux de l'urbanisme.

Après deux ans de mise en place de la réforme, force est de constater que l'application erronée des textes par les services publics d'État ou des collectivités territoriales intéressées oblige à conclure à un bilan mitigé dont les premiers effets seraient d'allonger considérablement les délais allant même parfois jusqu'à mettre en péril certaines opérations ou fragiliser la sécurité juridique de l'acte administratif.

Quelques rappels du champ d'application de la réforme

La réforme des autorisations d'urbanisme et du permis de construire est, par l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005, modifiée par la Loi 2007-209 du 10 février 2007, applicable depuis le 1^{er} octobre 2007.

Face à la multiplication des régimes d'autorisation ou de déclaration dans le code de l'urbanisme, les décrets d'application fusionnent, regroupent et simplifient les 11 autorisations et 5 régimes de déclarations existants en 3 permis et une déclaration préalable :

- permis de construire,
- permis d'aménager,
- permis de démolir.

Les travaux soumis à permis, à autorisation ou à déclaration sont fixés de manière très claire dans une liste bien définie.

Les délais d'instruction sont garantis et le contenu du dossier de demande est précis.

Pour sécuriser la procédure, le délai d'instruction est fixé par le décret 2007-18 du 5 janvier 2007 et figure sur le

plupart d'entre elles, d'une méconnaissance, d'un manque de moyens ou parfois de la malice des services en charge de l'instruction, contredisent les objets même de la réforme et la vident de son sens.

“la profession doit, par son action syndicale, alerter les préfets, les maires et les autorités administratives”

récépissé remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie. La procédure définit de façon exhaustive la liste des pièces à joindre à une demande de permis ou à une déclaration préalable.

Cette réforme du permis a accru la responsabilité des constructeurs et de leurs architectes

Lors du dépôt de la demande, de nombreux éléments redeviennent déclaratifs et le service instructeur n'a plus à en assurer de vérification préalable. Lors de l'achèvement des travaux, la réforme modernise le régime du contrôle de la conformité des travaux.

Il est indéniable que, par le rôle confié aux architectes dans l'élaboration et l'assistance au maître de l'ouvrage dans sa demande administrative de construire, le législateur a voulu placer cette profession au cœur du dispositif de la défense du bien commun.

Les architectes ont, dans leur majorité, accueilli favorablement cette réforme notamment pour sa sécurité de délai et de procédure.

L'application de la réforme

Cependant, des difficultés toujours plus nombreuses relevant, pour la

À titre d'exemple, voici quelques dysfonctionnements récurrents qui touchent aussi bien les services de la DDE que ceux des Villes, en contradiction avec le code de l'urbanisme et la réforme du permis de construire :

Sur le délai garanti :

Un délai de droit commun doit être notifié au demandeur lors du dépôt de la demande.

L'article R 423-23 du CU : l'autorité compétente dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception pour notifier le délai administratif, et, selon les articles R 423-38 à 45 du CU, dispose d'un délai d'un mois pour réclamer des pièces complémentaires et notifier les majorations et prolongations du délai d'instruction.

Ces dispositions ne sont pas respectées et notamment :

- la demande d'exemplaires supplémentaires hors délai, en sus de ceux nécessaires pour projet situé dans un secteur protégé, et ce, souvent plusieurs semaines après le mois réglementaire ; le service instructeur déclare ne pouvoir se contenter du nombre d'exemplaires obligatoires pour consulter les différents services et conditionne l'instruction à la production de dossiers

complémentaires. Un refus du pétitionnaire entraîne systématiquement une déclaration de dossier incomplet malgré une demande non réglementaire et à l'échéance échue.

Sur les pièces constitutives de la demande de permis :

Les articles R 431-1 à 37 et le bordereau de dépôt de pièces jointes définissent une liste exhaustive sans qu'aucune pièce ne puisse être demandée :

Et pourtant, il est régulièrement et abusivement demandé à l'architecte :

- des plans intérieurs des logements et des coupes détaillées de ces bâtiments en contradiction avec la liste exhaustive des documents à fournir.
- des notices de sécurité incendie pour des logements.
- des attestations fantaisistes : par exemple, celle engageant le pétitionnaire à respecter les hauteurs de seuils relatifs aux décrets de décembre 2007 sur l'accessibilité, alors que le permis est expressément déclaratif.

Sur la conduite de l'instruction :

L'article R 123-9 du CU définit la destination des constructions.

Nous constatons cependant un classement abusif des projets en bâtiments relevant du code du travail et parfois même de l'habitation en Établissement Recevant du Public, pour obtenir la fourniture des plans intérieurs et notices, et prolonger ainsi abusivement les délais d'instruction.

L'article R 431-2 du CU définit le contenu du projet architectural.

Mais ce contenu, bien que précis et exhaustif, est jugé insuffisant par certains instructeurs, comme :

- demandes exagérées de cotation : par exemple, il nous est demandé les dimensions de toutes les baies en façade.

Interprétation subjective des documents à rendre :

- pour "accroître artificiellement le temps d'instruction", les points de vue choisis pour l'insertion du projet sont contestés, et les services d'instruction imposent à l'architecte la production de nouvelles vues perspectives, et ce, au mépris des procédures citées ci dessus ;
- avis de dossier incomplet pour avoir fourni une notice sur l'accessibilité sans utiliser un "formulaire" inconnu et illégal élaboré par un service local d'une direction de l'Équipement...

L'article 112-2 du CU définit le calcul des surfaces.

Les services instructeurs contestent souvent les surfaces déclarées et leur mode de calcul, notamment pour les logements pour lesquels les plans ne doivent pas être fournis.

En conclusion

Ces pratiques retardent la réalisation des projets quand elles ne la mettent pas en danger ; **elles placent l'architecte dans une position délicate :**

- soit celui-ci répond fermement au service instructeur en refusant de mener toute action hors procédure et porte, malgré lui, atteinte aux intérêts immé-

diats de son client qui ne manquerait pas de lui reprocher son inefficacité à servir ses intérêts ;

- soit il donne suite aux demandes abusives ou hors procédures et expose, malgré lui, son client à la fragilité juridique de son autorisation qui, en cas de recours, tomberait immédiatement pour vice de procédure.

Ces pratiques jettent un trouble profond et discrédite le travail des architectes auprès des maîtres d'ouvrages qui assimilent souvent un refus de permis à une défaillance professionnelle. Or nos donneurs d'ouvrages sont les premiers concernés par ces dysfonctionnements et c'est pourquoi la profession doit, par son action syndicale, alerter les préfets, les maires et les autorités administratives pour leur exposer les difficultés auxquelles sont soumis nos confrères et l'insécurité juridique que créent de telles pratiques.

Nous espérons qu'ils sauront rappeler les textes et expliquer le contenu de la réforme du permis de construire, afin que les services instructeurs ne soient plus un frein au développement des projets mais les garants de l'Intérêt Public.

Comme évoqué précédemment, la réflexion de la profession doit porter sur une juste application d'une procédure qui doit simultanément protéger le bien commun et défendre l'intérêt du particulier en vue d'une facilité à l'acte de construire :

- Mise en place d'une concertation approfondie avec l'ensemble des partenaires élus et professionnels.
- Mise en perspective du rôle central de l'architecte qui, par ses missions de conseil et d'assistance, doit demeurer un acteur indispensable et nécessaire à l'application des règles d'urbanisme. ■

Antoine Daudré-Vignier,
Commission juridique
de l'Unsa



Bibliographie :

- Code de l'urbanisme : article L421, 422...
- Introduction à l'étude du Permis de Construire de Jacques-Henri Driard
- C.J.U. (Commission juridique de l'Unsa)



Le béton

Construire
la ville

Construire
la vie

Le béton est un atout essentiel pour une maison facile à vivre, agréable et accueillante. Minéral et pérenne, il s'entretient facilement et contribue à réduire la consommation d'énergie grâce à son inertie thermique. Robuste et imputrescible, le béton résiste au feu et aux aléas du temps pour un plus grand confort de vie.

Le béton : un investissement fiable et durable pour aujourd'hui...et pour l'avenir.

www.infociments.fr

www.monbeaubeton.com

CIMbéton
CENTRE D'INFORMATION SUR
LE CIMENT ET SES APPLICATIONS

La ventilation, un enjeu de taille

pour la réhabilitation des logements collectifs

Avec 4,2 millions de logements et 30 % de la population française concernée, l'immobilier collectif représente un champ d'action important du Grenelle de l'environnement, et la réhabilitation de ce parc existant constitue une priorité. Abordée sous l'angle de la ventilation, elle interroge sur l'adéquation des solutions techniques, la préservation du bâti et la qualité de vie des occupants. Michel Bodin et Guy Urvoy, directeurs R&D de la société **MVN**¹, créateurs de systèmes aérauliques de ventilation pour l'immobilier collectif réhabilité, nous expliquent ces enjeux.

Passion Architecture : Quelle est la problématique de la ventilation dans le domaine du logement collectif ?

MVN : La ventilation est un enjeu sanitaire majeur. Son rôle n'est pas de "brasser de l'air", mais de garantir un débit journalier, réglementé et contrôlé tout en préservant le bâti.

En matière de logement collectif, il faut particulièrement veiller à l'installation d'un système adapté en présence d'appareils fonctionnant au gaz : une ventilation déficiente peut conduire à des intoxications (300 à 400 décès par an). La ventilation ne concerne donc pas seulement l'aspect sanitaire, mais également sécuritaire. En outre, plus les bâtiments seront étanches plus la question du renouvellement de l'air se posera.

P. A. : Vous êtes spécialisés dans la réhabilitation de logement collectif. Quelle est votre approche ?

MVN : La réhabilitation requiert des méthodes de travail, une ingénierie et une réflexion différentes de celles de la construction : chaque bâtiment est différent, le contexte, le lieu, les populations concernées sont différentes... Le bâtiment vit, c'est à nous de ne pas le dénaturer. C'est d'ailleurs pourquoi nous souhaiterions avoir des rapports plus étoffés avec les architectes, la technique doit vivre et s'adapter aux demandes des concepteurs et à l'esthétique des bâtiments. Dans un cas de réhabilitation, c'est à la techno-

logie de s'adapter au bâtiment et non l'inverse. Notre activité principale consiste à trouver ces solutions.

Nous ne remplaçons pas les bureaux d'études, nous sommes en charge de l'étude technique pour la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage, mais notre principal interlocuteur reste la maîtrise d'ouvrage et nous insistons particulièrement sur son accompagnement. Nous pratiquons également un autocontrôle sur chaque chantier afin de vérifier la qualité du fonctionnement de l'installation.

P. A. : Quel est l'impact du Grenelle de l'environnement sur votre activité ?

MVN : Pour nous, le Grenelle de l'environnement va générer un nouveau mode de vie. Notre objectif est de réhabiliter les logements collectifs en préservant un équilibre entre l'action du Grenelle (l'attention portée à l'aspect énergétique) et l'aspect sanitaire.

En termes de process, avec la mécanisation de ventilation naturelle, nous travaillons en basse pression, ce qui permet d'une part, un vrai confort acoustique, et d'autre part, l'utilisation de moteurs

électriques moins énergivores que ceux utilisés couramment en ventilation mécanique. Pour conforter les objectifs du Grenelle, nous développons deux procédés : Seren'Air² et Aven'Air³ en auto-réglable (sous avis technique du CSTB) et hygro-réglable (avis technique en cours).

P. A. : Dans le courant du 4^e trimestre 2009, MVN proposera une formation sur les systèmes de ventilation. Pouvez-vous nous en dire plus ?

MVN : Cette formation s'adresse à tous les acteurs du bâtiment concernés : installateurs, architectes, économistes, bureaux d'études, sociétés de maintenance...

Prise en charge par les organismes de formation, elle se déroulera par modules d'une journée, en petits groupes de 4 à 5 personnes. Notre objectif est d'expliquer tous les systèmes de ventilation existants, la réglementation et surtout d'échanger, avec pour mot d'ordre une réflexion sur l'enjeu posé par la ventilation : comment trouver un équilibre entre les débits à assurer pour l'être humain et la maîtrise de l'énergie ? Cette problématique est fondamentale dans le cas d'une réhabilitation. Un nouveau mode de vie est aujourd'hui à appréhender, nous essayons d'y apporter notre contribution.

En savoir plus : www.mvnfrance.com ■



[1] MVN (Mécanisation de Ventilation Naturelle) est certifié Qualitel iso 9001 version 2000. Participe à la révision du nouveau DTU ventilation (68.3). En tant que membre d'Uniclima, participe à des commissions techniques et à la mise en place de la certification Quali'Air.

[2] Seren'Air : système d'assistance mécanique basse pression étanche de la ventilation naturelle des logements existants situés dans les immeubles d'habitation équipé d'appareils à gaz à tirage naturel. Équipé d'un dispositif sécurisé rétablissant en cas d'arrêt de l'assistance mécanique, l'évacuation des produits de combustion par tirage naturel sans coupure des appareils à gaz raccordés.

[3] Aven'Air : système d'assistance mécanique basse pression étanche de la ventilation naturelle générale et permanente des logements existants situés dans les immeubles d'habitation. Conserve dans leur état initial les conduits collectifs, ne nécessite pas de chemisage et ainsi limite les déperditions calorifiques.

Visites

Alexandre Chemetoff et Patrick Henry, Éditions Archibooks, 465 pages, 44 €

Cet ouvrage est un recueil d'échanges entre Alexandre Chemetoff et des personnalités issues de différents domaines (histoire, géographie, philosophie) lors de visites de projets réalisés par l'architecte. Les dialogues spontanés forment le cœur de ce livre qui ne se présente pas comme une monographie exhaustive du travail de l'agence. L'objectif consiste à mettre en valeur une attitude et de proposer plusieurs lectures sur quelques interventions particulièrement significatives.



La photomodélisation architecturale

Livio De Luca, préface de Luc Robert,

Éditions Eyrolles, 251 pages, 45 €

Ce livre traite de la photomodélisation ; une technique capable de reproduire des scènes réelles en trois dimensions à partir de photographies. Cet ouvrage enseigne les techniques pour y parvenir afin de l'appliquer au patrimoine architectural. Très richement illustré, il traite des aspects théoriques, méthodologiques ainsi que des applications pratiques de cette technique. Cet ouvrage s'adresse aussi bien aux professionnels du domaine de la conservation et de la valorisation du patrimoine qu'aux étudiants en architecture, ingénierie ou histoire.



Nouvel environnement pour l'architecture de l'habitat

AMO (Architecture et Maîtres d'Ouvrage)

Éditions PC, 152 pages, 35 €

Au travers de vingt-quatre entretiens de maîtres d'ouvrage et d'architectes mobilisés par l'habitat, l'association AMO tente de tirer des enseignements autour des thèmes de la valeur d'usage, de la qualité urbaine et de la capacité de réponse aux contraintes. Présenté de façon vivante, cet ouvrage propose une synthèse des questionnements de deux acteurs-clé du logement, en rappelant la nécessité de leur bonne entente dans le processus de fabrication d'une architecture de qualité.



L'invention de la tour européenne

Ingrid Taillandier, Olivier Namias, Jean-François Pousse, Éditions Picard, 437 pages, 49 €

À la charnière du XIX^e et du XX^e siècle, la "Het Witte Huis" de Rotterdam marque l'implantation des tours sur le sol européen, signant ainsi le renouvellement du développement de nos villes. C'est ainsi que le catalogue de l'exposition de l'Arsenal entame la jeune histoire des tours et nous amène à nous interroger sur les futurs projets européens.



Prévenir et gérer les déchets de chantier

ADEME, Éditions Le Moniteur, 200 pages, 55 €

Cet outil pratique propose une méthode pour accompagner l'ensemble des professionnels concernés par la prise en compte et l'optimisation de la gestion des déchets, de la préparation du projet jusqu'à la réception de l'ouvrage. Étapes par étapes, sous forme de 17 fiches, cette méthode, illustrée par des tableaux, synoptiques et photos, apporte aux différents acteurs tous les moyens pour mettre en œuvre des actions de prévention, de limitation et de gestion des déchets.



Architectes, entrepreneurs : mode d'emploi 2009

OGPTP, CD ROM compatible Mac, Windows 98, 2000, XP

Ce CD ROM rassemble, sous forme de rubriques pratiques, toutes les données administratives, financières et réglementaires, qu'il faut maîtriser dans les marchés publics et privés, depuis la mise au point du projet jusqu'à la fin du chantier.



ARCHITECT
@WORK

09

Obtenez votre badge
d'entrée via le site internet
code **10250**

www.architectatwork.fr

Le Carré des innovations pour l'architecture

La Grande Halle
de La Villette - Paris
8-9 octobre 2009

2^e édition France - 10h-20h

Événement exclusif présentant les innovations
d'industriels de la construction

Concept qualitatif et scénographie originale

Conférences sur l'architecture et présentation
de projets

Exposition 'C(h)AMELEON, des matériaux qui
changent' organisée par Innovathèque / FCBA

Exposition GLOBAL AWARD FOR SUSTAIN-
ABLE ARCHITECTURE - 2007.2008.2009 par
la Cité de l'architecture et du patrimoine

Entrée réservée aux: architectes, architectes
d'intérieur, designers, urbanistes, économistes
et autres prescripteurs



GrDF

votre distributeur de gaz naturel



Des équipes à vos côtés pour :

- Vous informer et concevoir ensemble les solutions les plus performantes pour vos bâtiments ;
- Vous accompagner et faciliter vos projets jusqu'au raccordement au réseau de distribution de gaz naturel.

Le gaz naturel, une énergie d'avenir pour :

- Répondre aux exigences de performance énergétique de vos bâtiments (labels HPE, THPE et BBC) et associer idéalement les énergies renouvelables ;
- Apporter à vos clients des solutions innovantes, confortables et respectueuses de l'environnement.

Accordons nos projets



L'énergie est notre avenir, économisons-la !
www.grdf.fr